



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08/09/2021

Dossier complet le :

08/09/2021

N° d'enregistrement :

2021-11566

1. Intitulé du projet

Projet de création d'un lotissement sur la commune de Rion-des-Landes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EURO LAND

Nom, prénom et qualité de la personne

DEZELLUS Dominique

habilitée à représenter la personne morale

Gérant

RCS / SIRET

4 9 2 | 5 5 5 | 7 2 7 | 0 0 0 3 0

Forme juridique

Société à responsabilité limitée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. b)	Défrichement portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement d'une parcelle sylvicole en vue de la reconversion de sol et de la création d'un lotissement sur la commune de Rion - des-Landes à environ 700 m au Nord-est du centre bourg de la commune.

Défrichement et aménagement de terrains sylvicoles représentant une surface de 1,7 hectares, pour la création d'un lotissement sur la commune de Rion-des-Landes (40)

L'aménagement sera composé de 26 logements supplémentaires et d'une voirie piétonne.

Le projet sera raccordé à la rue de Miconine à l'Ouest.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est le défrichement d'une parcelle sylvicole en vue de la création d'un lotissement à usage d'habitat sur la commune de Rion-des-Landes (40).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Un défrichement préalable aura lieu afin de retirer la plantation de pin maritime qui se trouve sur le site du projet.

Un terrassement précédera la construction de la voirie interne associée à la viabilisation des lots (mise en place des réseaux secs et humides).

La construction des différents lots et logements sera ensuite effectuée.

La gestion des eaux pluviales se fera au sein d'un réseau de noues d'infiltration pour les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées des espaces collectifs.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un entretien régulier des espaces verts, des réseaux et de la voirie sera mené.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Dossier Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale du projet	1,7 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de Miconine
40370 Rion-des-Landes

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 5 ' 6 " W Lat. 4 ° 3 ' 18 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF 2 " Vallée de la Midouze et de ses affluents, Lagunes de la Haute Lande associée" présente à 760 m au Sud
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé à proximité de trois sites de protection archéologique

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques recensés sur la commune de Rion-des-Landes : - Risque lié au feu de forêt. - Risque lié au sol (mouvement de terrain, séismes). - Risques liés à l'atmosphère (tempêtes) - Risque technologique : 3 ICPE soumises à autorisation, 1 établissement classé SEVESO seuil haut, présence de 51 anciens sites industriels sur la commune, 3 établissements industriels et d'élevage répertoriés pour leurs émissions polluantes. Le site du projet est seulement concerné par le premier risque (incendie) La commune n'est pas couverte par un PPRN. La commune est couverte par un PPRT approuvé relatif aux installations industrielles
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux sites pollués (ou potentiellement pollués) sont recensés à 2 km au Sud-Ouest du projet et un autre site pollué (ou potentiellement pollués) est localisé à environ 2,3 km au Sud-est du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rion-des-Landes est située dans la Zone de répartition des eaux "Adour" d'après l'arrêté n° 2011-1903 du 13/04/2012
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone spéciale de conservation du "BaRéseau hydrographique des affluents de la Midouze" est présente à 9,2 km au Nord-est du projet. La zone de Protection Spéciale du "Site d'Arjuzanc" est située à 4,2 km au Nord-est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Indirectement : une consommation supplémentaire d'eau potable est à prévoir pour les résidents des lotissements.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une perturbation aura nécessairement lieu en phase travaux via les dérangements par les engins de chantiers. Toutefois, il s'agit d'une zone localisée en continuité de zones déjà urbanisées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 1,7 ha de parcelle sylvicole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 2 km d'une usine classé SEVESO seuil haut. Une usine non SEVESO est située à moins d'1 km du projet. Le projet est concerné par le PPRT Risque industriel approuvé
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque d'inondation au niveau de la commune mais la zone du projet n'est pas concernée par ce risque Risque sismique de niveau 1 (Très faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la création du lotissement, l'ensemble des engins nécessaires à la réalisation des travaux de viabilisation des lots entraîneront des déplacements à l'échelle locale. Lors de sa phase d'exploitation, les usagers utiliseront leurs véhicules personnels afin de se déplacer.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, pour le nettoyage de la parcelle et la construction des logements. Puis, bruits liés à une zone d'habitation en contexte sylvicole.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, des vibrations auront lieux (engins de chantier). En phase d'activité, les vibrations seront faibles à nulles, uniquement provoquées par les véhicules.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage sera mis en place le long des voiries et des émissions lumineuses pourront être produites par les futures habitations.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un dossier loi sur l'eau sera réalisé pour la gestion des eaux pluviales. Les eaux usées seront raccordées au réseau collectif.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets engendrés lors de la phase travaux (et exploitation) seront pris en charge au sein des filières adaptées</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une modification importante de la perception visuelle du site aura lieu. L'urbanisation sera associée à l'intégration d'une trame paysagère afin d'accompagner la transition.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 1,7 ha de surface sylvicole sera consommé par le projet. La commune de Rion-des-Landes conservera plus de 2 000 ha de parcelle sylvicole, le projet concerne donc 0,08 % de la surface sylvicole communale .

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une mesure d'évitement pourra être mise en place afin de ne pas avoir d'impact sur la chênaie en bordure Sud-ouest du projet.

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (terrassements, nivellements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Octobre et Février.

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'évitement simple consistera à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase travaux. Ainsi, les impacts à court terme sur la faune seront réduits.

Pour plus de détails, voir § 10.1. Mesures d'accompagnement, pages 49 et 50 du diagnostic écologique sommaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Projet compatible avec les orientations d'aménagement de la commune de Rion-des-Landes (Zone Au du PLUI)
- Le projet n'est concerné par aucun habitat d'intérêt communautaire ou remarquable
- Les espaces naturels présents correspondent à des habitats liées à la sylviculture, avec un fort impact anthropique déjà présent
- Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 4 km, aucun milieu naturel remarquable ne sera pas impacté.
- Anticipation du maître d'ouvrage sur d'éventuelles incidences en mettant en place des mesures d'évitement et de réduction
- Faible impact du défrichement sur une commune très boisée : à plus de 70 %
- Présence d'espèces protégées sur l'aire d'étude, sans réels impacts du projet sur celles-ci (cf. Diagnostic écologique sommaire)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Diagnostic écologique sommaire (comprenant les annexes obligatoires 2 à 6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Parentis-en-Born

le,

07 septembre 2021

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

S.A.R.L. EURO LAND
255, av. du 8 mai 1945 - 40160 Parentis en Born
Tél. : 05 58 82 58 68 - Port. : 06 65 21 09 00
Email : dominique.dezellus@wanadoo.fr
RCS Mont de Marsan : 492 555 727
SIRET : 000 14 - NAF : 6810 Z
TVA intracommunautaire : FR 39 492 555 727
Aménageur de terrains constructibles indépendant
Membre de l'UNAM

LISTE DES PLANCHES

Planches 1a et 1b – Localisation géographique	7
Planche 2 – Situation cadastrale.....	9
Planches 3a et 3b – Hydrographie.....	11
Planches 4a et 4b – Géologie	14
Planches 5a, 5b et 5c –Patrimoine naturel et culturel.....	27
Planche 6 – Cartographie des habitats	34
Planche 7 – Espèces patrimoniales.....	47
Planche 8 – Enjeux écologiques.....	51

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Implantation des sondages de sol et des tests de perméabilité.....	16
Figure 2 : Localisation des prises de vue	20
Figure 3 : Prise de vue n°1	21
Figure 4 : Prise de vue n°2	21
Figure 5 : Prise de vue n°3	22
Figure 6 : Prise de vue n°4	22
Figure 7 : Romulée bulbocodium	37
Figure 8 : Vieux chêne pédonculé présentant des traces de présence du Grand capricorne	42
Figure 9 : Traces de chevreuil observées sur le site	46
Figure 10 : Zone à éviter	49

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Relevé des profondeurs de nappe	17
Tableau 2 : Résultat des tests de perméabilité.....	19
Tableau 3 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000	24
Tableau 4 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000	25
Tableau 5 : Habitats répertoriés sur le site	31
Tableau 6 : Flore répertoriée sur le site	35
Tableau 7 : Liste des espèces inventoriées et référencées comme caractéristiques de zones humides	38
Tableau 8 : Classe de recouvrement des espèces	38
<i>Tableau 9 : Espèce de reptile répertoriée sur le site</i>	<i>40</i>
<i>Tableau 10 : Espèces de Lépidoptères répertoriées sur le site</i>	<i>41</i>
<i>Tableau 11 : Espèces de coléoptère saproxylique répertoriées sur le site</i>	<i>41</i>
Tableau 12 : Avifaune répertoriée sur le site.....	43
<i>Tableau 13 : Synthèse des enjeux avifaune par habitat.....</i>	<i>45</i>
Tableau 14 : Mammifères répertoriés sur le site	46
Tableau 15 : Calendrier d'inventaire	52

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Plan du projet

1. Généralité

Commune landaise située à 38.6 km au Nord-ouest de Mont-de-Marsan, et à 35 km au Nord-est de Dax, et desservie par la Route Départementale 41, **Rion-des-Landes** apparaît être le secteur privilégié par la société EURO LAND pour l'implantation d'un lotissement à usage d'habitations.

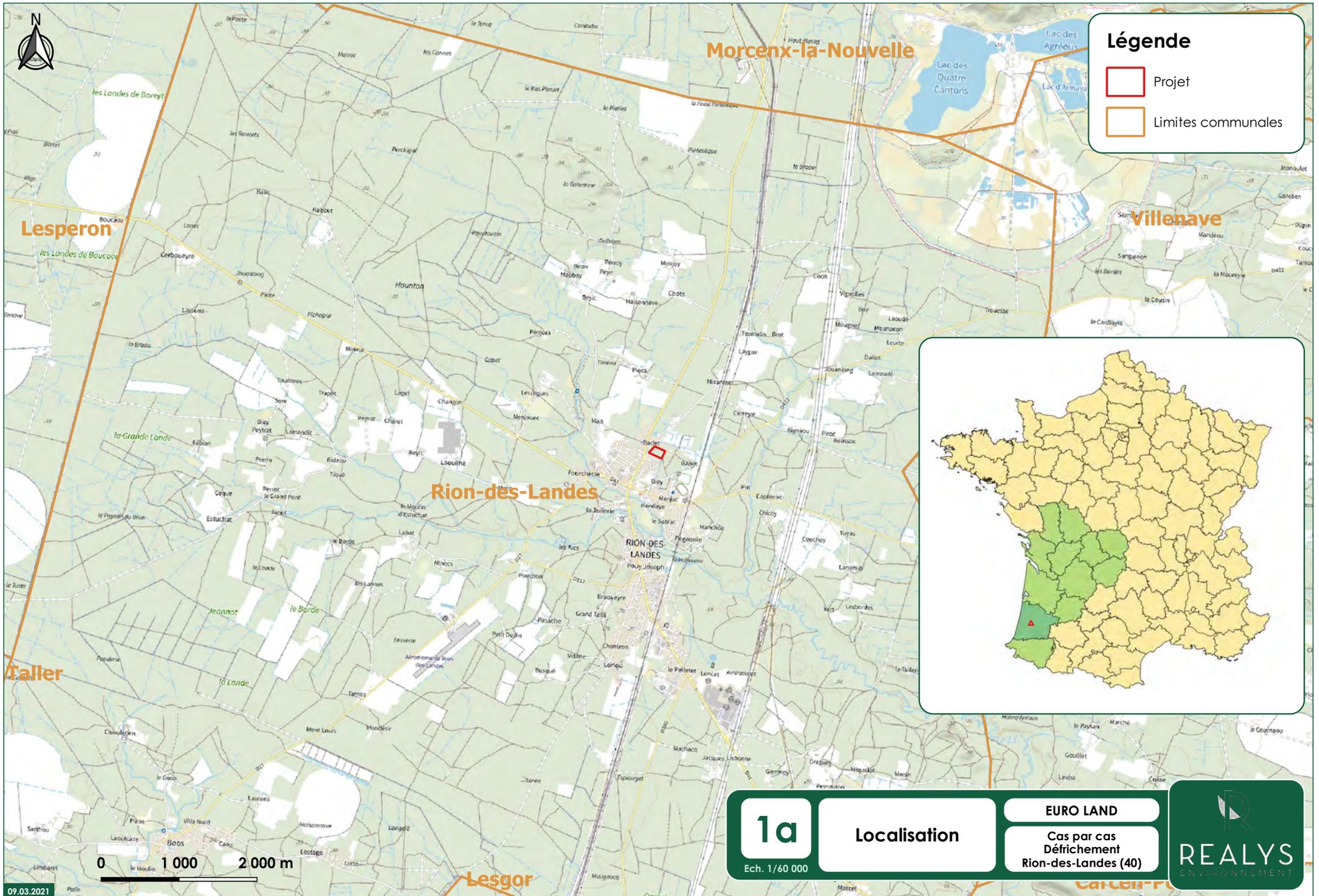
Le projet se situe à environ 700 m au Nord-est du centre bourg de la commune et s'étend sur une surface d'environ 1.7 ha. Il permettrait la création de 26 logements supplémentaires au sein de la commune.

Afin d'anticiper d'éventuel impacts du projet sur le milieu naturel, Realys Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site.

Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

2. Localisation géographique

Le projet de lotissement se trouve dans le centre-Est du territoire communal de Rion-des-Landes, localisé dans le Nord-est du département des Landes. Le projet est situé sur la moitié Sud de la parcelle 604, qui fait partie de la zone Au (à urbaniser) du PLUi de Rion-des-Landes. Cette parcelle se trouve à environ 700 mètres au Nord-est du centre bourg, et est desservie à l'Ouest par la rue de Miconine, qui rejoint l'Avenue de Blotzheim qui traverse la commune suivant l'axe Nord-Sud. La parcelle est également bordée à l'Est et au Nord par des terrains sylvicoles classés en zone Naturelle par le PLUi. Enfin, le projet sera juxtaposé à un quartier pavillonnaire par le côté Sud.



Légende

- Projet
- Limites communales



0 1 000 2 000 m

1a
Ech. 1/60 000

Localisation

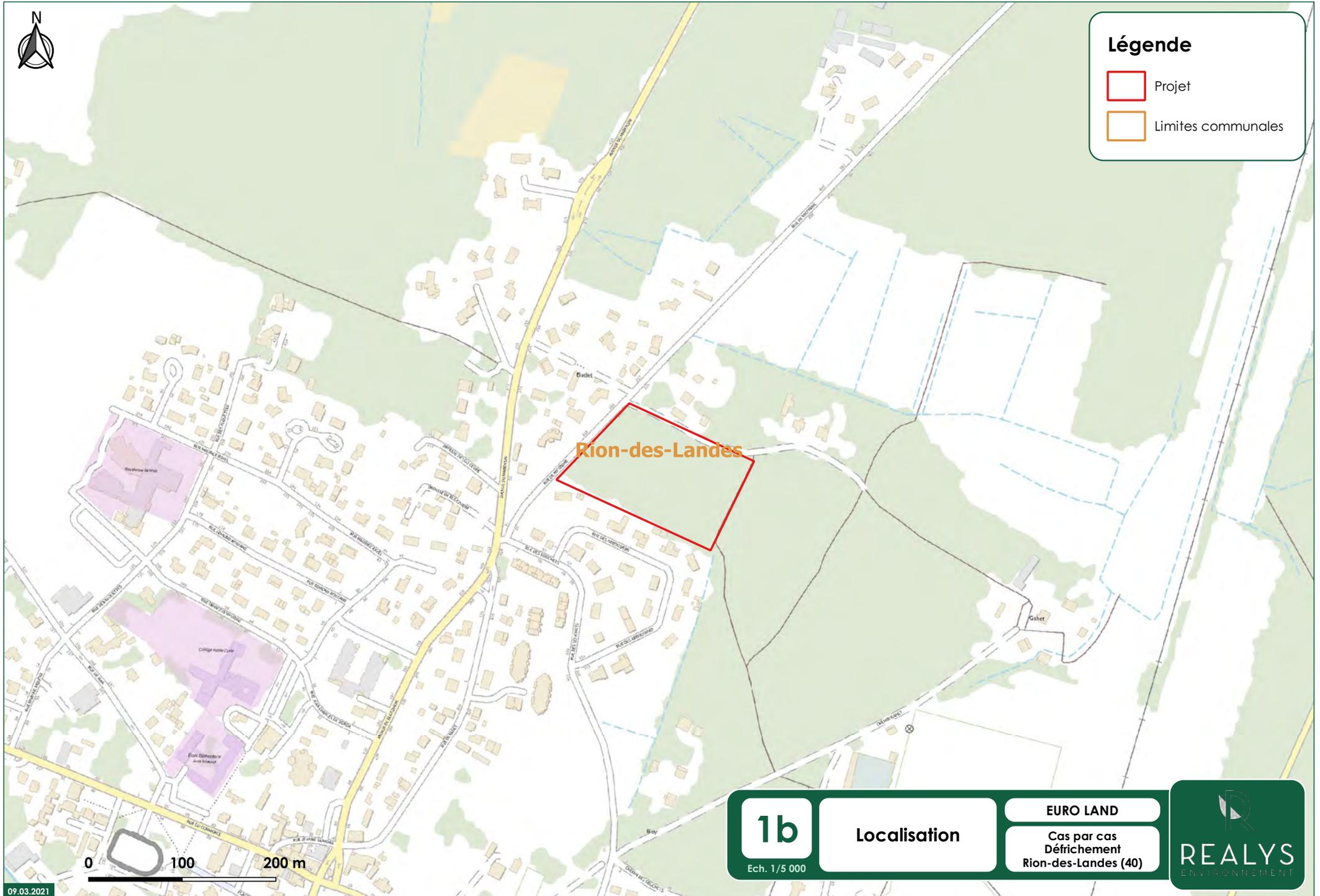
EURO LAND
Cas par cas
Défrichement
Rion-des-Landes (40)





Légende

-  Projet
-  Limites communales



Rion-des-Landes

0 100 200 m

1b

Ech. 1/5 000

Localisation

EURO LAND

Cas par cas
Défrichement
Rion-des-Landes (40)



Département :
LANDES

Commune :
RION-DES-LANDES

2

Situation
Cadastrale

EURO LAND

Cas par cas
Défrichement
Rion-des-Landes (40)



Ech. 1/48 000

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 09/03/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Légende

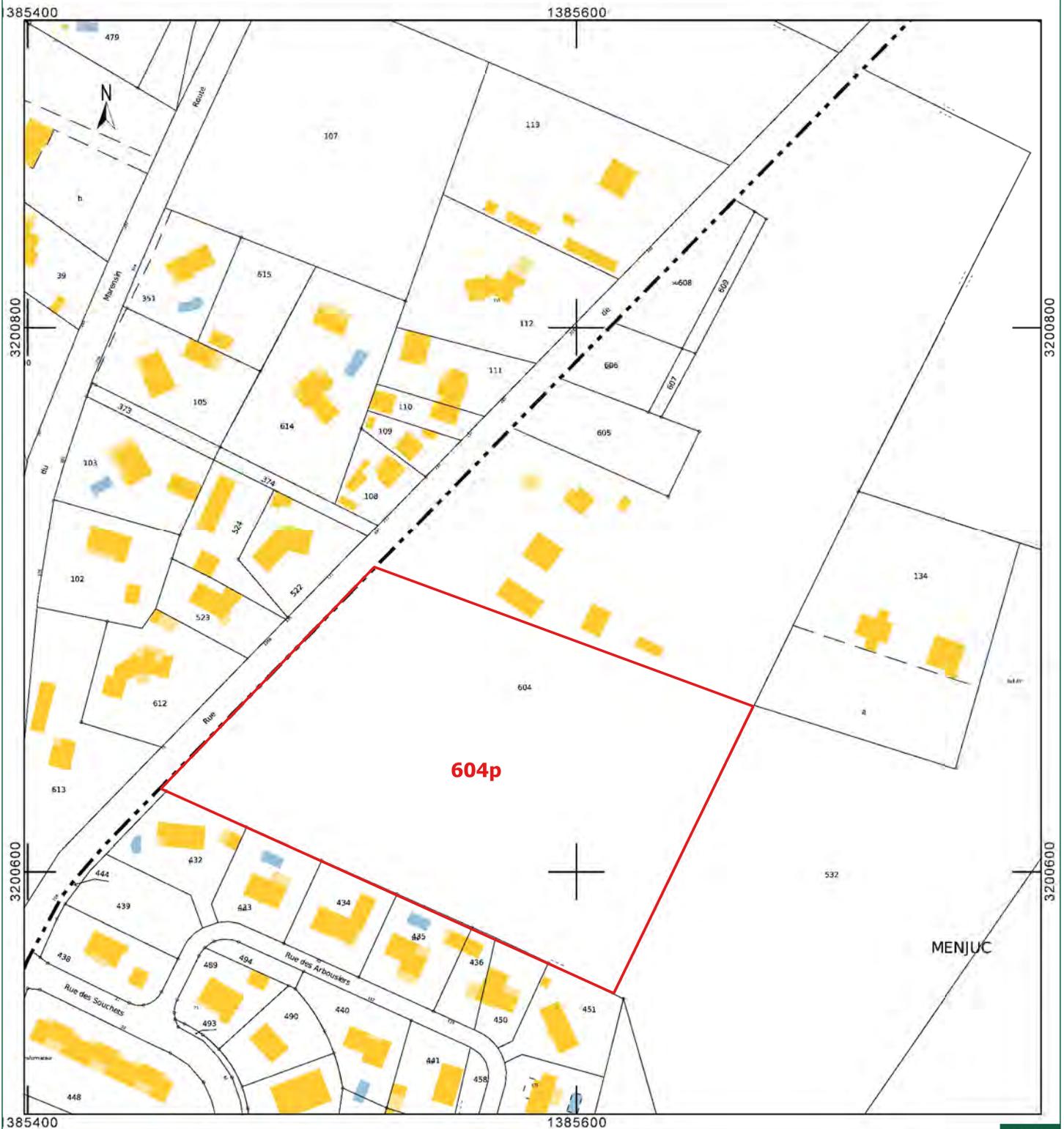


Projet

0 500 1 000 m

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



3. Contexte hydrographique

Le projet s'inscrit dans le secteur de la Midouze (Q2) du bassin versant de l'Adour Garonne et plus précisément dans le sous-secteur **La Midouze du confluent du Perdon (inclus) au confluent de l'Adour** (Q26).

L'eau s'infiltré au droit du projet, puis rejoint la nappe phréatique qui est drainée par le ruisseau de Maubay (Q2670550) qui se jette quelques mètres plus loin dans Le Retjons (Q26-0430). L'eau intègre ensuite la Midouze (Q2--0250) située 20 km plus en aval. Elle rejoint finalement l'Adour (Q---0000) 6 km plus loin puis se déverse dans l'Océan Atlantique dans la Barre de l'Adour, au Nord-Ouest de Bayonne.

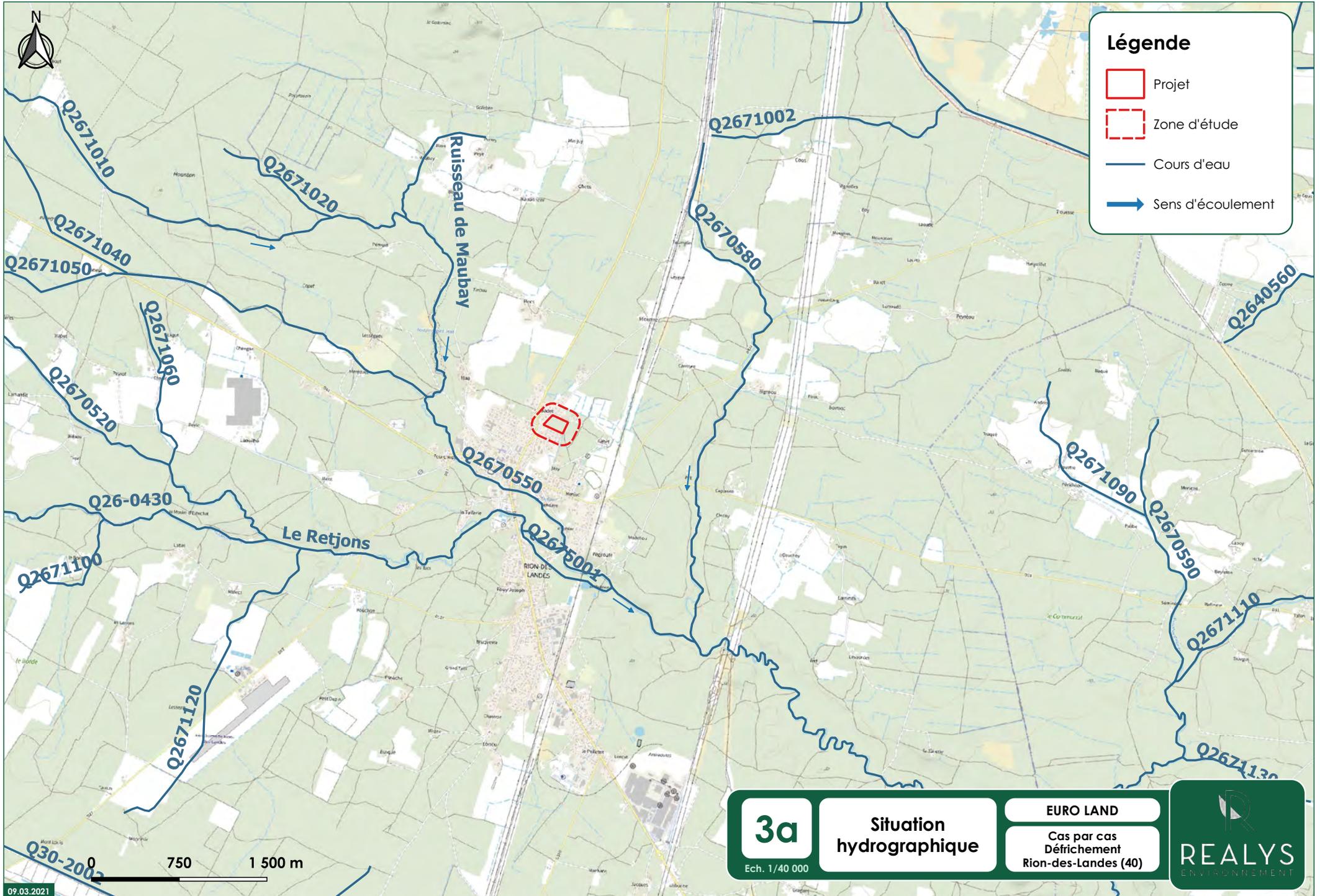
Le réseau hydrographique dans la zone d'étude comprend également des fossés au Nord, à l'Ouest et au Sud de la zone d'étude. Ainsi, l'eau s'infiltré naturellement dans le sol pour rejoindre la nappe phréatique sur certaine partie de la zone mais elle peut aussi se retrouver dans les fossés pour rejoindre le cours d'eau codé S3221002 au Nord.

L'ambiance potamologique du secteur est présentée sur la planche 3a et 3b.



Légende

-  Projet
-  Zone d'étude
-  Cours d'eau
-  Sens d'écoulement



3a

Ech. 1/40 000

Situation hydrographique

EURO LAND

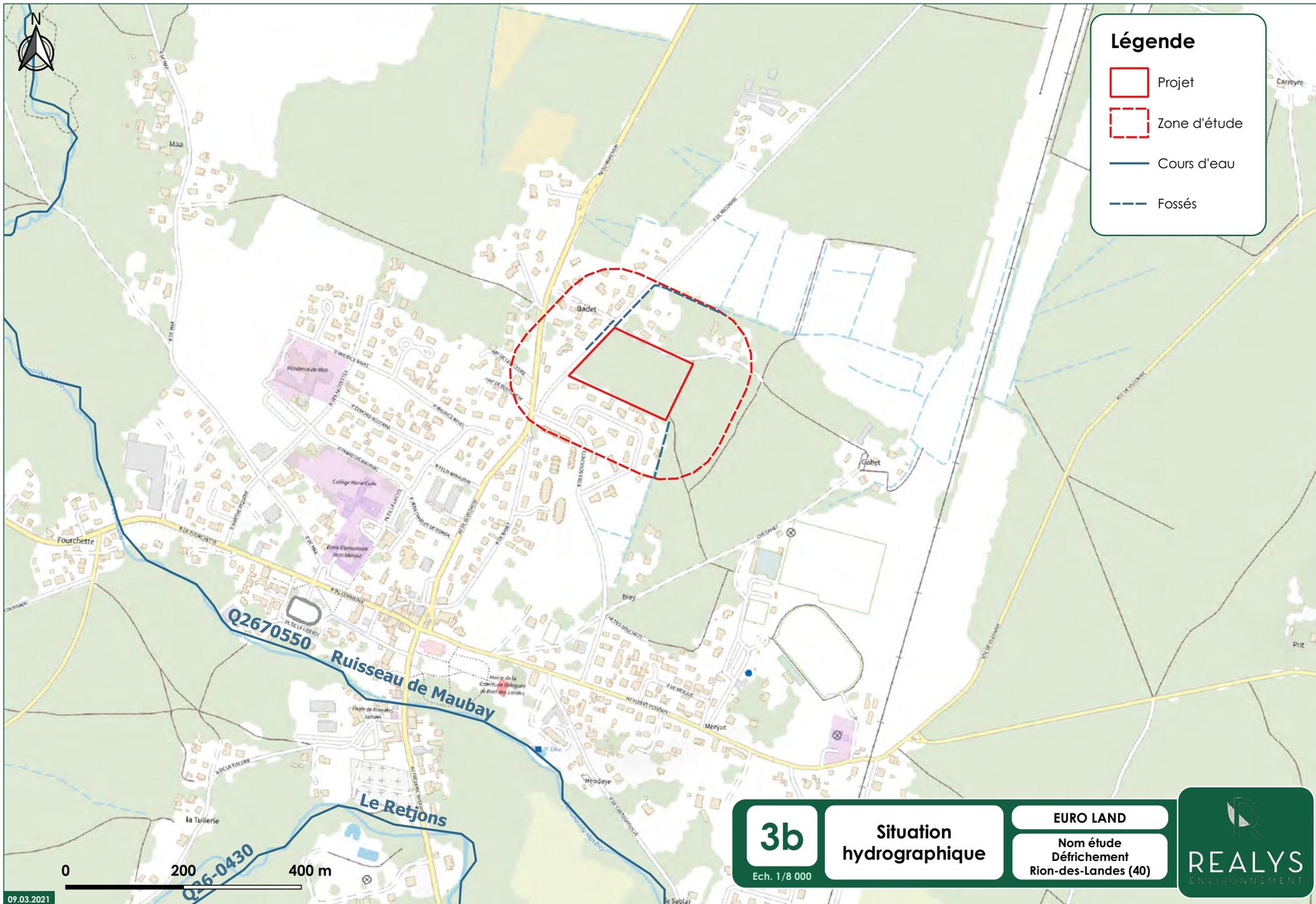
Cas par cas
Défrichement
Rion-des-Landes (40)





Légende

-  Projet
-  Zone d'étude
-  Cours d'eau
-  Fossés



0 200 400 m

3b
Ech. 1/8 000

Situation hydrographique

EURO LAND
Nom étude
Défrichement
Rion-des-Landes (40)



4. Géologie

4.1. Contexte général

La plaine landaise a été créée en deux étapes. Durant la première, soit à la fin de l'ère tertiaire, le relief prend cette forme triangulaire caractéristique par apport de matériaux détritiques (graviers, galets, sable).

Ensuite durant la période de glaciation du quaternaire, le sable des Landes apparaît par action du vent. Il vient recouvrir la formation des sables fauves. Il s'y développe un sol pauvre de couleur cendreuse appelé podzol et caractéristique de la plaine landaise.

Les dunes naissent vers le premier millénaire av. J.C., toujours par action du vent. Bien des siècles plus tard, l'homme ajoute sa contribution en réalisant les premières fixations de dunes, l'assainissement puis le boisement des cordons dunaires et de la plaine.

4.2. Contexte local

Les terrains affleurants peuvent être divisés en cinq ensembles détritiques qui se sont déposés successivement sur le substratum marin : au sommet, les sables blanc-gris fluviaux, comme le sable des Landes (NF), qui se situent au-dessus des sables argileux remaniés du pléistocène (Rm-p). Précédemment se sont déposées les sables et graviers blancs ainsi que les formations d'Arengosse (P). Et enfin à la base, les formations des Glaises bigarrées (m5) et des sables fauves (m4).

Le terrain étudié se situe intégralement sur la formation d'Arengosse (P), datée du Pliocène.

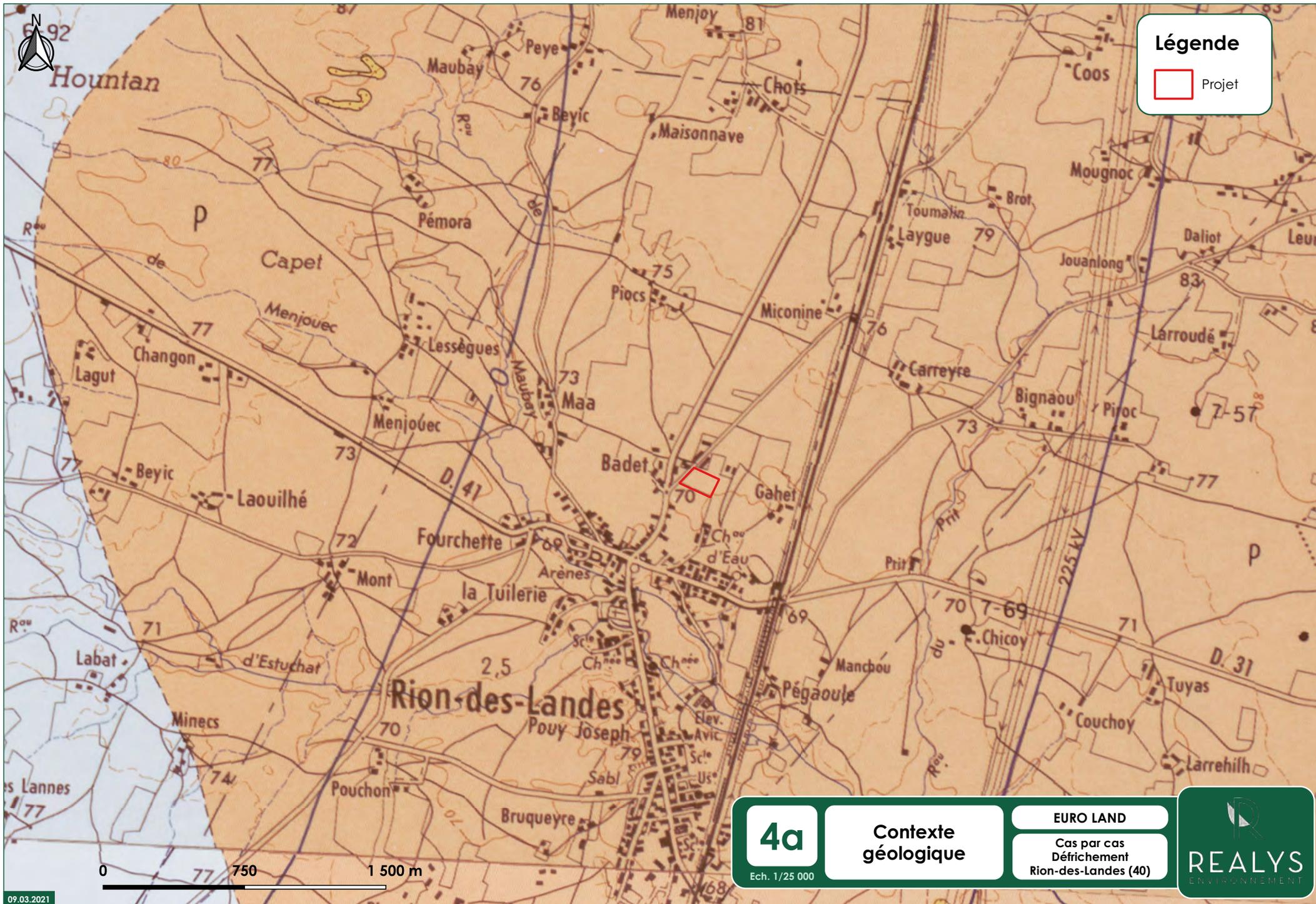
Cette séquence déritique est très peu affleurante sur la carte géologique de Morcenx. Elle se présente sous la forme de Glaises bigarrées altérées qui prennent un aspect marbré noirâtre. La base de la formation est constituée de sables moyens de couleur grise qui englobent des galets de lignite ainsi que des graviers ronds et blancs. Le toit de la couche est constitué d'intercalations argileuses fines d'une teinte gris clair qui laisse progressivement place à des argiles gris-bleu silteuse. Cette formation peut contenir dans de rares cas des feldspaths ainsi que des paillettes de muscovites.

Dans le cadre des investigations de terrain menées par REALYS ENVIRONNEMENT, des sondages pédologiques, effectués au droit du site le 07/04/2021, ont permis de mettre en évidence un sol homogène sableux et une nappe présente entre -0,86 et -1,54 m/sol naturel. Aussi, le secteur étudié est très favorable à l'infiltration des eaux dans les sols.



Légende

 Projet



4a

Ech. 1/25 000

Contexte géologique

EURO LAND

Cas par cas
Défrichement
Rion-des-Landes (40)

REALYS
ENVIRONNEMENT

MORCENX

QUATERNAIRE ET FORMATIONS SUPERFICIELLES

FORMATION COLLUVIALE

FORMATIONS FLUVIO-ÉOLIENNES

FORMATIONS ANTHROPIQUES

FORMATIONS FLUVIATILES

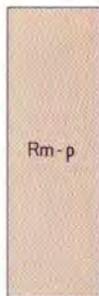
FORMATIONS ÉOLIENNES



Edifices dunaires de type paraboli-
que à l'intérieur du pays



- 1 - Remaniements de morts-terrains
de la mine de lignite d'Arjuzanx
(m5 et p)
- 2 - Extension prévue de la mine



Pléistocène supérieur
à
Pléistocène inférieur

Sables argileux remaniés
de formations mio-pliocènes



Formation du **Sable des Landes (l.s.)**
Sables hydro-éoliens sur sables fins blanchâtres

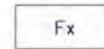
Formation des **Sables de Castets**
Sables fins blanchâtres fluviaux



Alluvions récentes
Sables, argiles et tourbes



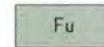
Sables et limons



Moyennes terrasses - Pléistocène moyen à supérieur
Sable grisâtre à passées argileuses
fines grises et jaunes



Riss
Sables et graviers argileux

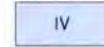


Hautes terrasses - Pléistocène inférieur
Günz
Sables graveleux et petits galets



Alluvions de très hauts niveaux
Graviers et petits galets rubéfiés

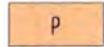
Pléistocène inférieur



Formation d'Onesse
Sables argileux micacés et argiles gris-bleu

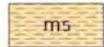
TERTIAIRE

Pliocène



Formation d'Arengosse
Sables, graviers et argiles kaoliniques blanches

Miocène



Formation des Glaises bigarrées
Argiles bariolées et lignites de type Arjuzanx



Formation des Sables fauves
Sables argileux ocre à blanchâtres grossiers

5. Contexte hydrogéologique

↳ Source : Investigation de terrains, Reals Environnement, avril 2021

5.1. Prospection terrain

5.1.1. Objectif

Une étude hydrogéologique a été menée le 7 avril 2021 à l'emplacement du projet. Cette étude permet d'appréhender la nature du sol et donc le comportement de celui-ci vis-à-vis d'une future sollicitation à l'infiltration.

5.1.2. Implantation des sondages

Les observations de sol ont été faites en profondeur à la faveur de sondages :

- ▶ 8 sondages manuels,
- ▶ 6 tests de perméabilité.

L'implantation des sondages et tests de perméabilité a été réalisée sur le terrain en fonction d'un plan de projet et de la topographie naturelle.

Ces sondages et tests de perméabilité sont localisés sur la figure ci-dessous.

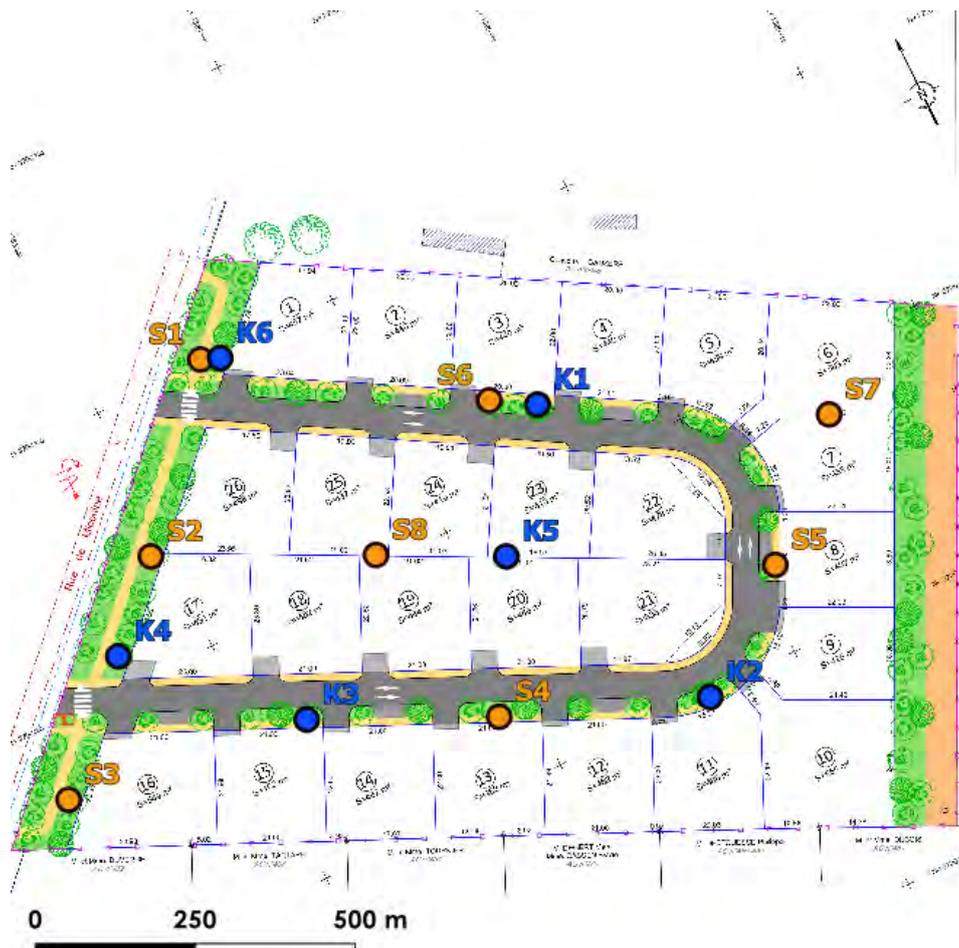


Figure 1 : Implantation des sondages de sol et des tests de perméabilité

5.2. Description des sols

La description des sols est réalisée à partir des sondages effectués sur le terrain le 7 avril 2021.

5.2.1. Contexte d'intervention

La période d'intervention du mois d'avril est dans la période théorique de Hautes Eaux de la nappe (mars-avril). A la vue de de la pluviométrie supérieure à la normale pour l'hiver 2020-21, le niveau de la nappe relevé peut être considéré comme un niveau de nappe Hautes Eaux.

5.2.2. Nature des sols

Sur la zone étudiée, les sondages réalisés ont révélé un sol assez homogène, de texture sableuse jusqu'à environ 1,80 m de profondeur.

L'arrêt de réalisation de l'ensemble des sondages est dû à la présence de la nappe.

De manière générale, le 1^{er} horizon pédologique est représenté par la présence de matière organique mal décomposée.

En suivant est présent un horizon sableux de granulométrie moyenne et de couleur gris/brun du au lessivage de l'horizon superficiel.

L'horizon situé en profondeur est également de texture sableuse de couleur beige/ocre.

Un horizon aliotique, très induré, a été relevé au niveau de certains sondages (S4, S5 et S8), sur une épaisseur et profondeur variables (dès 0,25/0,30 m de profondeur).

5.2.3. Hydromorphie, présence de nappe

Les sondages réalisés ont révélé des profondeurs variables de nappe (-0,86 à -1,54 m/TN) et de traces d'hydromorphies :

Tableau 1 : Relevé des profondeurs de nappe

Référence test	Résultat	
	Nappe	Trace d'hydromorphies
S1	-0,93 m/TN	/
S2	-0,94 m/TN	/
S3	-0,96 m/TN	/
S4	-1,20 m/TN	-0,60 m/TN
S5	-1,54 m/TN	/
S6	-1,08 m/TN	-0,90 m/TN
S7	-0,86 m/TN	/
S8	-0,95 m/TN	-0,90 m/TN

5.2.4. Synthèse

- ▶ Sol sableux jusqu'à au moins -1,80 m/sol naturel
- ▶ Présence d'Alios
- ▶ Niveau de nappe en période de hautes eaux : <-0,50 m/TN

5.3. Zone humide - Critère pédologique

L'engorgement des sols par l'eau peut se révéler dans la morphologie des sols sous forme de traces qui perdurent dans le temps appelées « traits d'hydromorphie ». Les sols de zones humides se caractérisent généralement ainsi par la présence d'un ou plusieurs traits d'hydromorphies suivants :

- ▶ Des traits rédoxiques,
- ▶ Des horizons réductiques,
- ▶ Des horizons histiques.

L'étude a révélé l'absence de :

- ▶ horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ▶ de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ▶ de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ▶ ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

En application de :

- ▶ l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 et de la circulaire du 18 janvier 2010 sur la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement,
- ▶ et de la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 « portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement ».

aucune zone humide basée sur le critère pédologique n'a été rencontrée sur le site.

En effet, les sols rencontrés ne sont pas concernés par la présence de traits réductiques et rédoxiques à faible profondeur.

5.4. Tests de perméabilité

L'estimation de la perméabilité des sols a pour but de vérifier les perméabilités trop faibles du sol ou trop grandes avec un risque de percolation rapide et d'absence d'évolution des apports dans les couches et éventuellement de contamination de la nappe.

La perméabilité a été mesurée en 4 points ; dans chacun des cas, la profondeur varie en fonction de la profondeur de l'horizon testé.

Les résultats des tests de perméabilité sont décrits ci-après :

Tableau 2 : Résultat des tests de perméabilité

Mesures de perméabilité				
Référence	Profondeur (m/TN)	Horizon teste	Perméabilité	
			m/s	mm/h
K1	0,60	Sables	$2,5 \cdot 10^{-5}$	89,1
K2	0,40	Sables sous Alios	$1,9 \cdot 10^{-5}$	67,5
K3	0,70	Sables sous Alios	$3,4 \cdot 10^{-5}$	122,4
K4	0,80	Sables	$4,7 \cdot 10^{-5}$	169,2
K5	0,75	Sables sous Alios	$2,2 \cdot 10^{-5}$	77,4
K6	0,30	Sables	$3,1 \cdot 10^{-5}$	111,6

Les valeurs de perméabilités mesurées sont comprises entre $1,9 \cdot 10^{-5}$ m/s et $4,7 \cdot 10^{-5}$ m/s.

Ces résultats sont représentatifs des sols sableux des Landes.

L'infiltration des eaux pluviales au droit de la parcelle est donc possible au niveau des horizons sableux.

5.5. Synthèse

5.5.1. Pédologie

Les sondages réalisés sur l'ensemble de la zone d'étude ont révélé la présence d'un sol très homogène, composé d'une texture sableuse jusqu'à au minimum -1,80 m/TN.

Un horizon aliotique est présent au niveau de certains sondages.

5.5.2. Nappe

La nappe est présente le jour de l'étude (07/04/2021) entre -0,86 et -1,54 m/TN.

En période de hautes eaux, le niveau de la nappe est inférieur à -0,50 m de profondeur.

5.5.3. Perméabilité

La perméabilité mesurée de l'horizon sableux est considérée comme très bonne et permet une infiltration correcte des eaux dans le sol.

5.5.4. Sollicitation du sol pour l'infiltration des eaux pluviales

La sollicitation du sol pour infiltrer des eaux pluviales est envisageable en fonction des paramètres précédemment étudiés.

Le sol superficiel naturel présentant une perméabilité très correcte (en dehors de l'horizon aliotique qui est à retirer), il est alors possible de mettre en place des ouvrages de rétention/infiltration de gestion des eaux pluviales.

6. Reportage photographique

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure suivante. Elles ont toutes été réalisées en Mars 2021.



Figure 2 : Localisation des prises de vue



Figure 3 : Prise de vue n°1



Figure 4 : Prise de vue n°2



Figure 5 : Prise de vue n°3



Figure 6 : Prise de vue n°4

7. Contexte patrimonial

Le site du projet n'appartient à aucun site protégé. Cependant, dans un rayon de plus de 5 km autour du projet se trouvent quelques zones naturelles sensibles et zonages d'inventaires.

7.1. Patrimoine naturel

7.1.1. Zonage d'inventaire naturel

- **ZNIEFF 1 : 720002393 Anciennes Mines de Lignite d'Arjuzanx**

« Il constitue également un site remarquable pour la nidification du Fuligule milouin (*Aythya ferina*) ou encore de rapaces tels que le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) et le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*). Il concentre un très grand nombre d'espèces rares, parfois menacées et/ou protégées au niveau départemental, régional et national mais également de nombreuses espèces sensibles rendues confidentielles pour lesquelles le site présente de fort enjeu de conservation. Notons également la présence de Mammifères sur le site comme la Loutre (*Lutra lutra*) ainsi que de nombreux chiroptères (chauves-souris) comme la Noctule commune (*Nyctalus noctula*). Les Reptiles sont également bien présents avec notamment la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*). Avec 77 espèces animales citées sur la liste d'espèces "déterminantes" en région Aquitaine parmi lesquelles 25 sont "déterminantes" pour la ZNIEFF, le site d'Arjuzanx constitue un enjeu majeur de préservation de la biodiversité et de conservation du patrimoine naturel au niveau national. »

Le projet est situé à 4,2 kilomètres au Sud-ouest de cette ZNIEFF 1.

- **ZNIEFF 2 : 720014218 Vallée de la Midouze et de ses affluents, Lagunes de la Haute Lande associée**

« Les critères d'intérêt de la zone sont écologique, faunistique, lié aux insectes, aux poissons, aux reptiles, aux oiseaux, aux mammifères ainsi qu'aux paramètres floristique (ptéridophytes et phanérogames). Les critères fonctionnels de cette ZNIEFF sont : régulation hydraulique, expansion naturelle des crues, ralentissement du ruissellement, soutien naturel d'étiage, autoépuration des eaux, fonctions d'habitat pour les populations d'espèces animales ou végétales, de corridor écologique (zone de passage, zone d'échange), de zone particulière d'alimentation et enfin de zone particulière à la reproduction. Cette ZNIEFF résulte de la fusion des ZNIEFF 720014218 (Vallées du Retjons), 720014217 (Vallées du Bez et du ruisseau de Suzan), 720014216 (Vallée du ruisseau de Geloux) et 720014256 (Vallée de l'Estrigon), auxquelles a été ajouté la vallée de la Midouze, cours d'eau dont le Retjons, le Bès, le Geloux et l'Estrigon sont des affluents. »

Le projet est situé à 760 mètres au Nord de cette ZNIEFF 2.

- **Zone Importante pour la conservation des Oiseaux : ZO 0000624 Site minier d'Arjuzanx et cultures associées (Communes de Solferino et Onesse)**

D'une surface de près de 2 400 hectares, cette ZICO est constituée d'une diversité de paysages et de milieux allant des prairies sèches sur sol siliceux aux tourbières acides à sphaignes plus ou moins actives en passant par des forêts de résineux ou des zones urbaines et rudérales. Cette grande diversité en fait un lieu d'intérêt pour la flore et la faune et notamment la faune avicole, raison pour laquelle le site a été classé comme réserve de chasse.

Le projet est situé à 4,17 kilomètres au Sud-ouest de cette ZICO.

7.1.2. Zonage réglementaire naturel

Selon la DREAL, le secteur d'étude est concernée par :

- **Le site Natura 2000 – Directive Habitat : FR7200722 Réseau hydrographique des affluents de la Midouze**

« Le site s'étend sur 3 600 hectares et est parcouru par 313 km de cours d'eau : la Midouze et ses affluents principaux en rive droite (le Bez, le Geloux, l'Estrigon), la Douze en aval de Roquefort et la majeure partie de l'Estampon ainsi que ses affluents. Ce site se caractérise par sa forêt-galerie, corridor de feuillus de part et d'autre de la rivière. Ce biotope crée des conditions climatiques particulières de fraîcheur et d'humidité qui permettent le développement d'une faune et d'une flore variées. Les milieux ouverts représentent seulement 2 % du site mais ont un intérêt écologique important pour les chauves-souris, les insectes, ainsi que le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*). Quelques milieux tourbeux sont également présents. Les cours d'eau abritent un peuplement piscicole intéressant, constitué notamment de Chabot (*Cottus gobio*), de Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), ou encore d'Anguille commune (*Anguilla anguilla*). Mais ce peuplement reste relativement pauvre en terme de biomasse. Ce territoire et sa mosaïque paysagère sont donc importants pour de nombreuses espèces mais également pour les populations locales en termes de qualité de vie, de traditions ou de loisirs. »

Le projet est situé à 8,8 km à l'Ouest de ce site Natura 2000.

Le projet n'est pas concerné par ces zones naturelles ou de protections patrimoniales (Cf. Planche 5a).

Les habitats et les espèces protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans les tableaux suivants (extrait du FSD – site de l'INPN) :

Tableau 3 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000

Code	Intitulé de l'habitat	Pourcentage de couverture	Superficie (ha)	Conservation
4020	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	4	196,56	B
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	30	1474,2	B
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	30	1474,2	B
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	30	231474,2	B

Légende :

- Conservation :
A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

Un habitat présent dans le Nord-est la zone d'étude (hors projet) s'apparente à la « Vieilles chênaie acidophile ».

Tableau 4 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Mammifères	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Rhinolophue euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Barbastelle commune	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Murin	<i>Myotis bechsteinii</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Communautaire	Commune - C	Excellente
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Communautaire	Commune - C	Excellente
Testudinés	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Communautaire	Rare - C	Excellente
Poissons	Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	Communautaire	Commune - C	Moyenne
	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	Communautaire	Commune - C	Moyenne
	Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Communautaire	Commune - C	Moyenne
	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
Arthropode	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Communautaire	Rare - A	Excellente
	Ecrevisse à pattes blancs	<i>Austopotamobius pallipes</i>	Communautaire	Commune - C	Moyenne

Légende :

● Population :

A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Aucune de ces espèces n'a été recensée sur le site ou dans la zone d'étude élargie. Aucune liaison fonctionnelle écologique n'est établie entre ces biotopes humides et le milieu naturel contacté au droit du périmètre d'étude (plutôt mésophile).

- **Le site Natura 2000 – Directive Habitat : FR7212001 Site d'Arjuzanx**

« Ancienne mine réhabilitée, le site d'Arjuzanx résulte d'une importante activité anthropique. Cependant, les caractéristiques écologiques du site ainsi que son statut de protection depuis 1983 ont permis l'implantation assez rapide d'une faune et d'une flore très particulières qui lui confèrent un intérêt de premier ordre. La réserve d'Arjuzanx constitue le premier site d'hivernage des Grues cendrées (*Grus grus*) en France. D'autres espèces contribuent

également à l'intérêt ornithologique du site : on y trouve par exemple le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ou encore le Ciracète Jean-le-Blanc-*Circaetus gallicus*). Parmi les autres espèces de faune, il convient de noter la présence de la Loutre (*Lutra lutra*) et l'importance des populations de Fadet des Laïches (*Coenonympha oedippus*). Par ailleurs, le site présente de nombreux habitats et très diversifiés, abritant une flore peu commune et protégée comme le Lycopode des tourbières (*Lycopodiella inundata*), la Pilulaire à globules (*Pilularia globulifera*) ou encore le Rhynchospore brun (*Rhynchospora fusca*).

Le projet est situé à 4,2 km au Sud-ouest de ce site Natura 2000.

7.2. Patrimoine culturel

7.2.1. Sites classés

Aucun site classé ne se trouve à proximité du site du projet. Le site classé le plus proche est le site SLC0000634 « Rives de l'étang de la Forge » et se situe à 24 km au Nord-ouest du projet

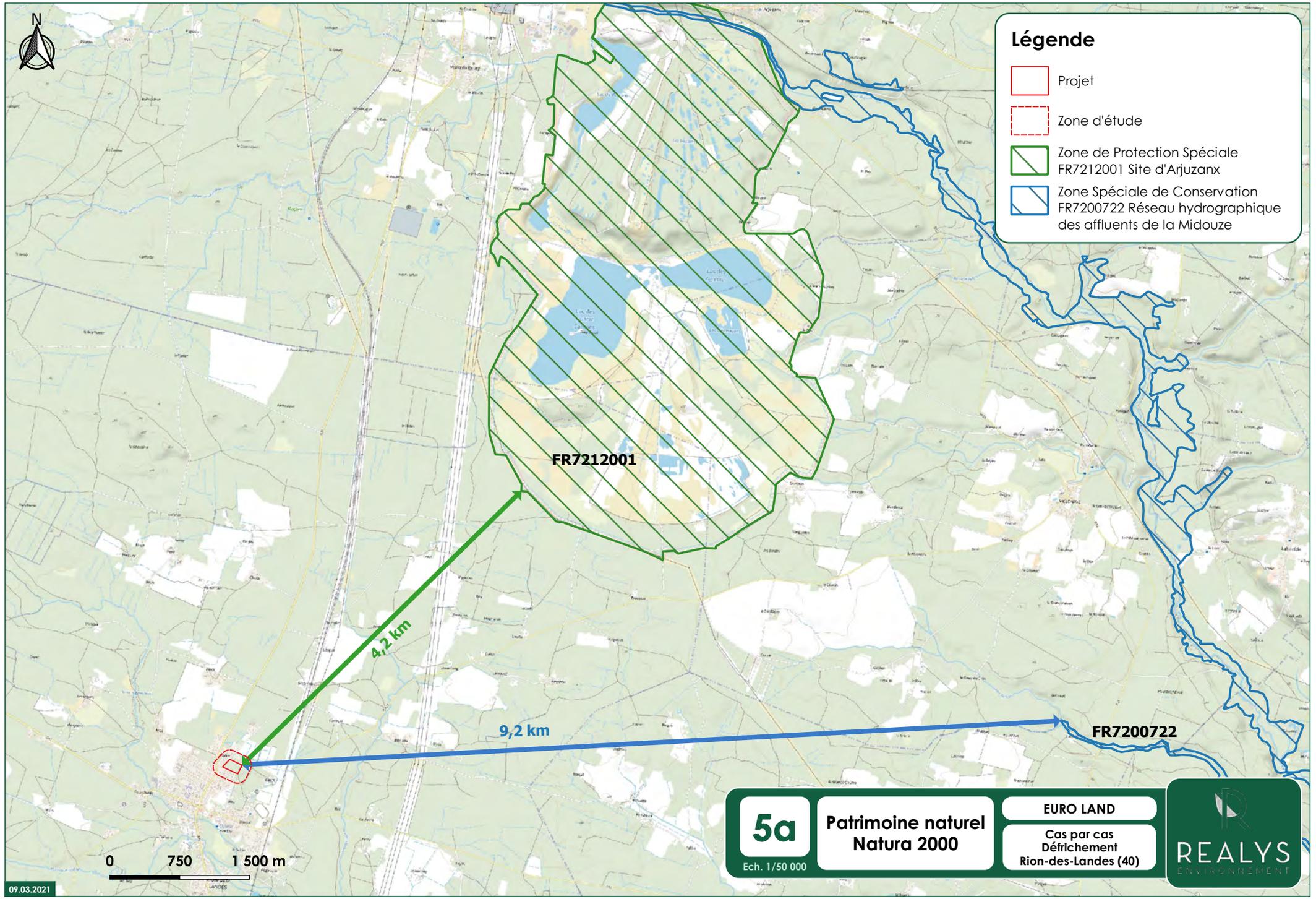
7.2.2. Zones de protection archéologiques

Trois zones de protection archéologiques se trouvent à proximité du projet et concernent chacune des périodes historiques différentes. Les sites sont supposés être en relation avec la période **Protohistoire** (à 2,3 km au Sud-Ouest du projet), **Gallo-Romaine** (à 1,7 km au Sud-ouest du projet) et à celle du **Moyen Âge** (à 490 m au Sud du projet). La présence de telles zones à proximité de la zone du projet pourra éventuellement conduire le maître d'ouvrage à réaliser des prospections archéologiques préalables (Article L522-5 du Code du patrimoine) avant la réalisation du projet.



Légende

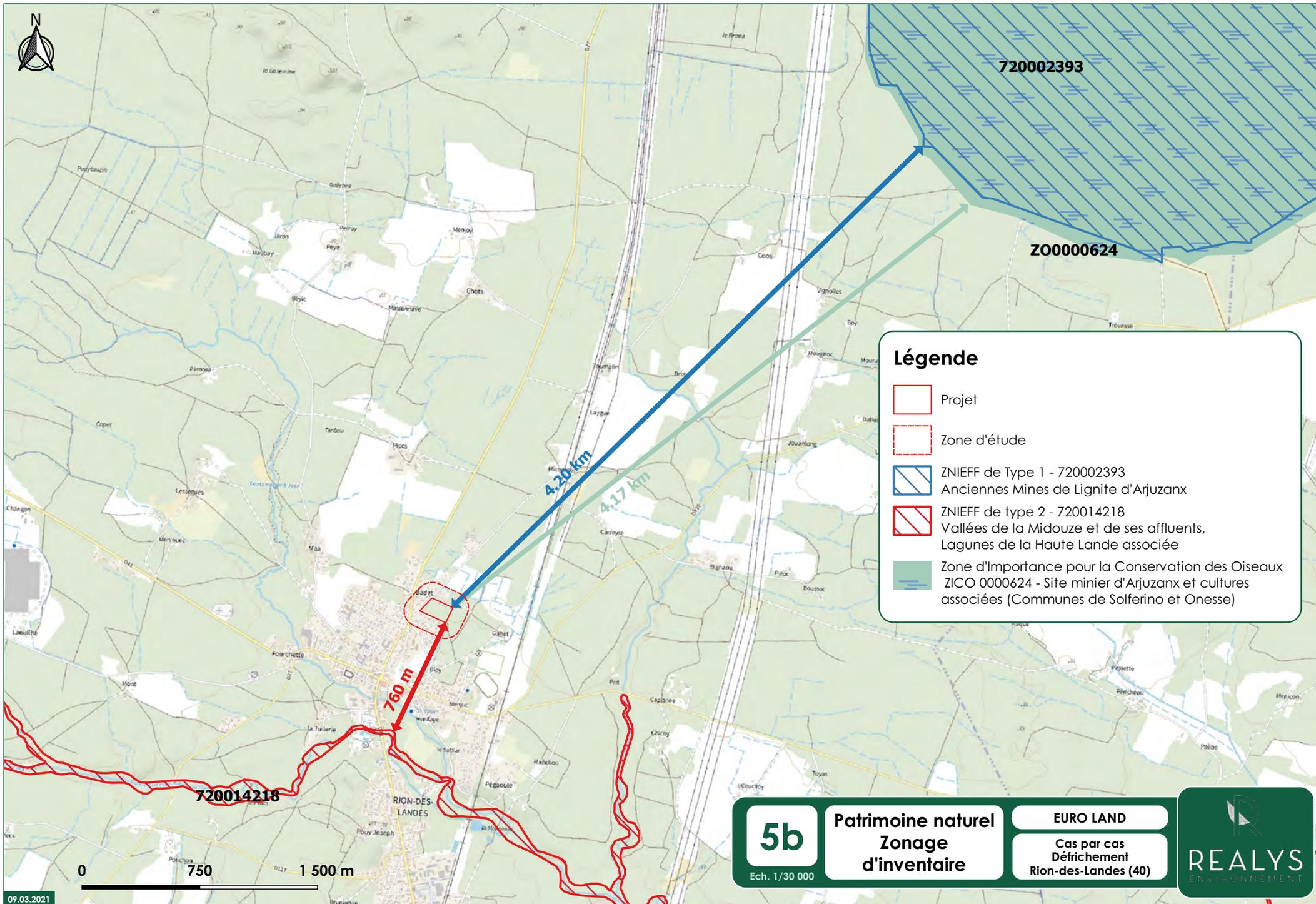
- Projet
- Zone d'étude
- Zone de Protection Spéciale
FR7212001 Site d'Arjuzanx
- Zone Spéciale de Conservation
FR7200722 Réseau hydrographique
des affluents de la Midouze



0 750 1 500 m

09.03.2021

5a Ech. 1/50 000	Patrimoine naturel Natura 2000	EURO LAND Cas par cas Défrichement Rion-des-Landes (40)	
----------------------------	---	---	--



Légende

- Projet
- Zone d'étude
- ZNIEFF de Type 1 - 720002393
Anciennes Mines de Lignite d'Arjuzanx
- ZNIEFF de type 2 - 720014218
Vallées de la Midouze et de ses affluents,
Lagunes de la Haute Lande associée
- Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
ZICO 0000624 - Site minier d'Arjuzanx et cultures associées (Communes de Solferino et Onesse)

5b
Ech. 1/30 000

**Patrimoine naturel
Zonage
d'inventaire**

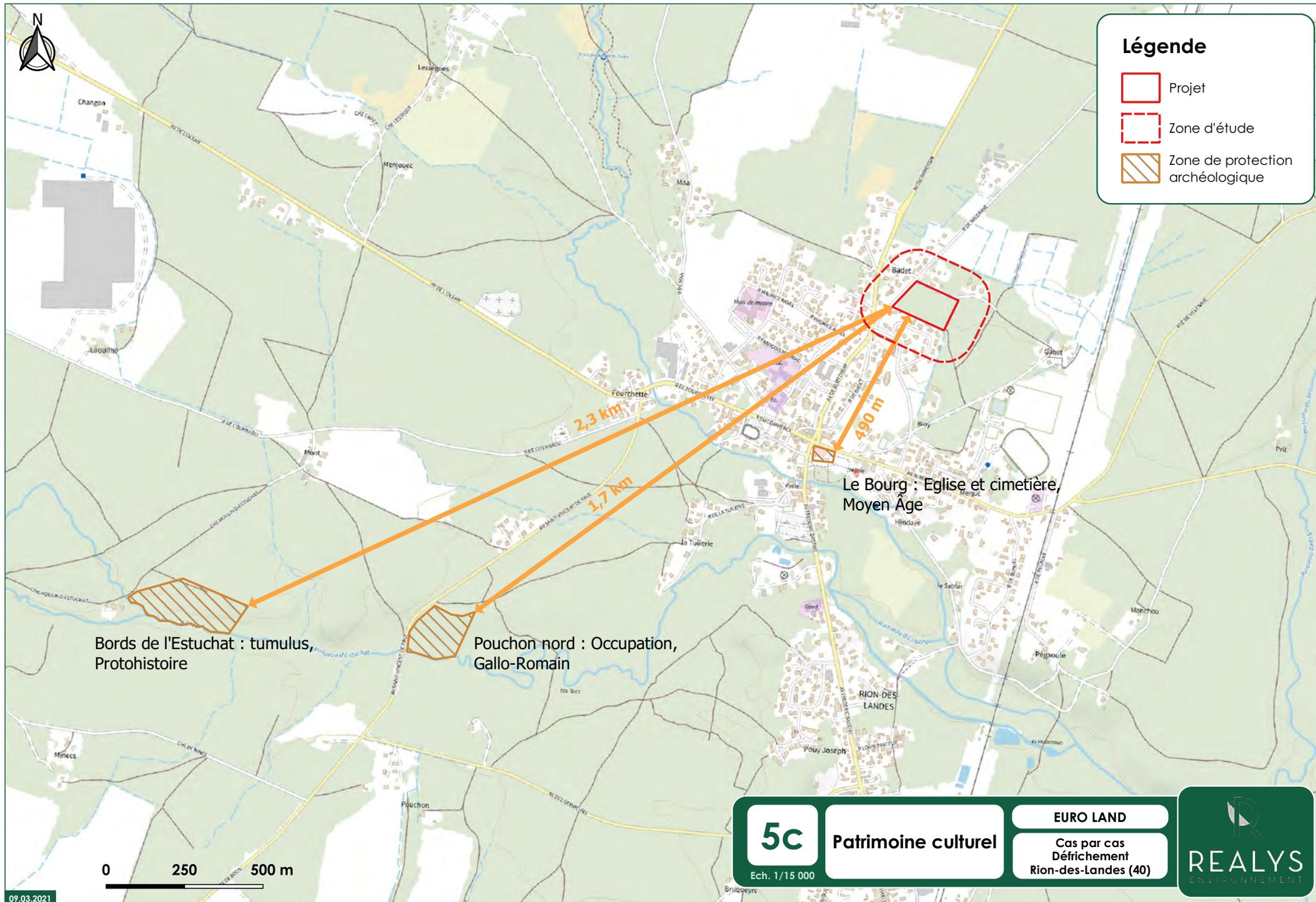
EURO LAND
Cas par cas
Défrichement
Rion-des-Landes (40)





Légende

-  Projet
-  Zone d'étude
-  Zone de protection archéologique



0 250 500 m

5c

Patrimoine culturel

EURO LAND

Cas par cas
Défrichage
Rion-des-Landes (40)



8. Flore

Lors des investigations de terrain, 9 habitats différents ont été recensés sur le site du projet selon la typologie CORINE BIOTOPES :

1. **31.831** Roncier
2. **41.5** Vieille Chênaie acidiphile
3. **41.5 x 31.831** Chênaie acidiphile x Ronciers
4. **42.813** Jeune plantation de Pins maritimes < 5 ans
5. **42.813** Plantation de Pins maritimes (environ 20 ans)
6. **83.324 x 31.831** Boisement spontané de Robinier x Roncier
7. **86.2 x 85.3** Bâtis et Jardins ornementaux
8. **87.1** Vieux bâti
9. **87.2** Zone rudérale

Les milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences entre habitat CORINE BIOTOPE, habitat européen et enjeux écologique.

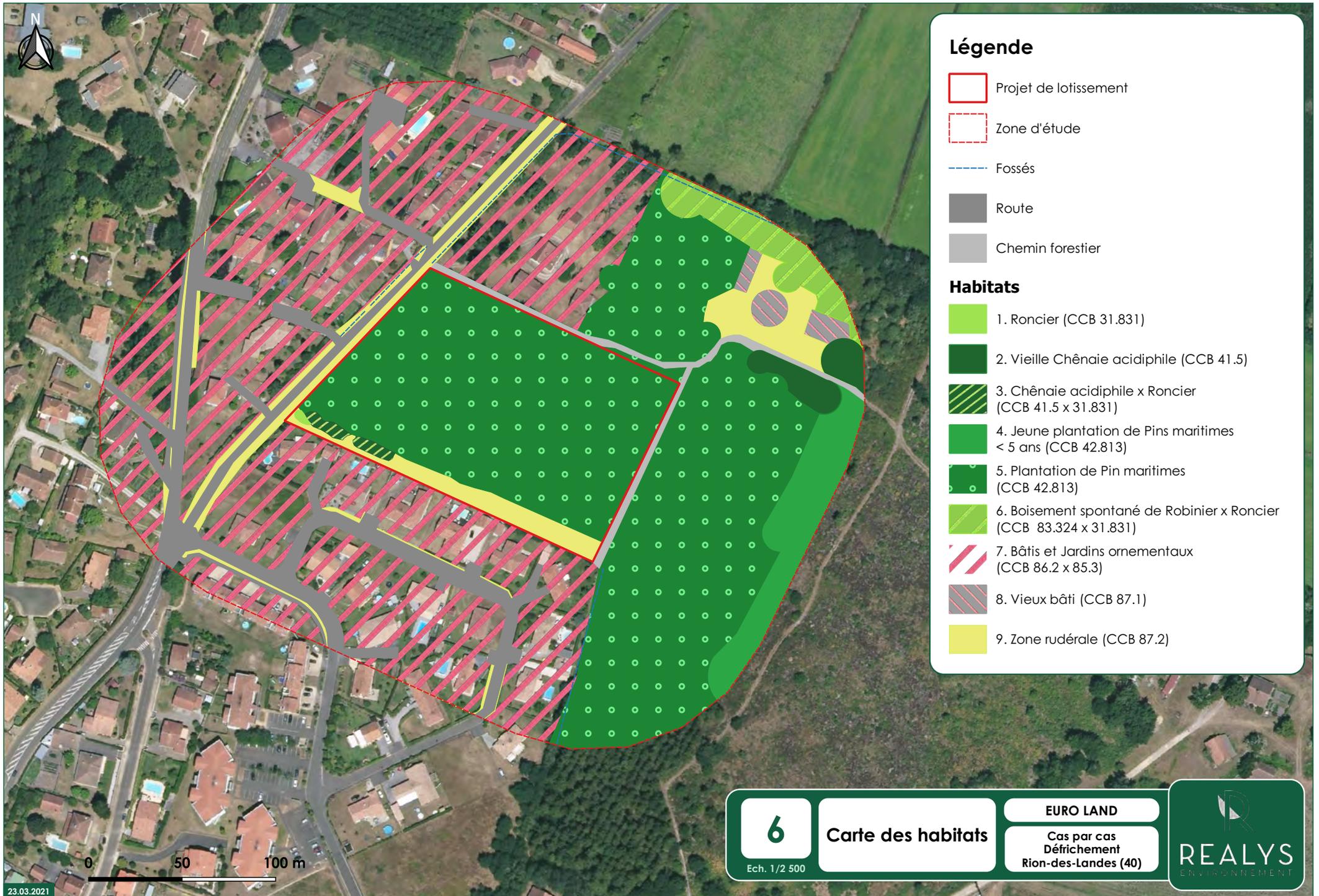
Tableau 5 : Habitats répertoriés sur le site

Milieux	Symbole	Code Corine biotope	Statut	Dénomination	Photographie du milieu	Espèces dominantes et/ou description	Zone humide	Enjeux écologiques
1		31.831	-	Roncier	 Realys environnement 22/03/2021	<p>Formation dominée par des Ronces des bois (<i>Rubus silvaticus</i>) et du Lierre grimpant (<i>Hedera helix</i>).</p> <p>Cet habitat est présent sous forme de patch dans l'angle Sud-ouest du site du projet, en bordure de la zone rudérale.</p>	Non	Faible
2		41.5	Communaire	Vieille Chênaie acidiphile	 Realys environnement 22/03/2021	<p>Chênaie constituée de vieux Chênes pédonculés (<i>Quercus robur</i>) qui constituent un habitat d'intérêt pour les coléoptères saproxyliques. De nombreuses traces de présence de Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>) ont notamment été repérées sur les troncs des plus vieux Chênes.</p> <p>Cet habitat se situe en dehors de la zone du projet, dans la partie Nord-est de la zone d'étude.</p>	Non	Fort
3		41.5 X 31.831	-	Chênaie acidiphile sur Roncier	 Realys environnement 22/03/2021	<p>Habitat constitué principalement de Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), en strate arborée, ainsi que de Ronciers et de Fougères aigle en sous-strate. La Véronique de perse a été identifiée dans la strate herbacée de ce milieu, tandis que la strate lianescente est constituée par le Lierre grimpant.</p> <p>Cet habitat se situe dans la partie Sud-ouest du projet, en bordure de la Zone rudérale et peut constituer un habitat d'intérêt pour les coléoptères saproxyliques.</p>	Non	Modéré

4		42.813	-	Jeune plantation de Pins maritimes < 5 ans	 Realys environnement 22/03/2021	<p>Jeune plantation de Pins maritimes (<i>Pinus pinaster</i>) de moins de 5 ans dont la strate herbacée est occupée par des Ajoncs d'Europe, des Nard raide, du Sénéçon ainsi que du Ciste à feuille de sauge.</p> <p>Cet habitat se trouve en bordure Est de la zone d'étude.</p>	Non	Faible
5		42.813	-	Plantation de Pins maritimes (environ 20 ans)	 Realys environnement 22/03/2021	<p>Plantation de Pins maritimes (<i>Pinus pinaster</i>) d'environ 20 ans dont la sous-strate est occupée par des Fougères aigle et des Ronces des bois. La strate herbacée quant à elle se compose notamment de Cardamine des près, de Violette des chiens et de Nard raide. Quelques patchs de Molinie bleue ont été identifiés au centre de cet habitat en raison de la forte densité du boisement qui offre une certaine humidité au niveau du sol et permet le développement de cette espèce.</p> <p>Cet habitat occupe la grande majorité du projet et la quasi-totalité de la partie Est de la zone d'étude.</p>	Non	Faible
6		83.324 X 31.831	-	Boisement spontané de Robinier sur ronciers	 Realys environnement 22/03/2021	<p>Habitat constitué principalement de robiniers mais également d'essences allochtones, telles que le Prunier, qui ont été plantées par l'homme. En sous-strate, nous retrouvons la Ronce des bois qui est dominante.</p> <p>Cet habitat se situe en bordure Nord-est de la zone d'étude, en périphérie des vieux bâti (habitat 8).</p>	Non	Faible

7		86.2 X 85.3	-	Bâtis et Jardins ornementaux	 Realys environnement 22/03/2021	<p>Ce milieu correspond aux habitations et aux jardins pavillonnaires alentours situés dans les parties Sud, Nord et Ouest de l'aire d'étude.</p> <p>Elles n'ont pas fait l'objet d'investigations de terrains car ce sont des propriétés privées. Le tissu urbain représenté par ce milieu est relativement dense sur ce secteur.</p>	Non	Faible
8		87.1	-	Vieux bâti	 Realys environnement 22/03/2021	<p>Ce milieu correspond aux vieilles habitations à l'abandon situées dans la partie Nord-est de l'aire d'étude. Cet habitat constitue un site d'intérêt pour de nombreux taxons (voir § 9 Faune)</p>	Non	Faible
9		87.2	-	Zone rudérale	 Realys environnement 22/03/2021	<p>Il s'agit d'une formation ouverte, pauvre en espèces et avec une forte représentation de plantes annuelles (Pissenlit, Pâquerette, Plantain lancéolé, Pied d'oiseau délicat) qui se développent dans les espaces interstitiels (en bordures des routes, chemins). Ce milieu correspond à une végétation perturbée.</p> <p>Cet habitat se situe en bordure Sud de la zone du projet mais également dans la partie Nord-est de la zone d'étude (près de l'habitat 8) et en bordure de route.</p>	Non	Faible

La planche cartographique suivante permet de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.



Légende

 Projet de lotissement

 Zone d'étude

 Fossés

 Route

 Chemin forestier

Habitats

 1. Roncier (CCB 31.831)

 2. Vieille Chênaie acidiphile (CCB 41.5)

 3. Chênaie acidiphile x Roncier (CCB 41.5 x 31.831)

 4. Jeune plantation de Pins maritimes < 5 ans (CCB 42.813)

 5. Plantation de Pin maritimes (CCB 42.813)

 6. Boisement spontané de Robinier x Roncier (CCB 83.324 x 31.831)

 7. Bâties et Jardins ornementaux (CCB 86.2 x 85.3)

 8. Vieux bâti (CCB 87.1)

 9. Zone rudérale (CCB 87.2)

6

Carte des habitats

EURO LAND

Cas par cas
Défrichement
Rion-des-Landes (40)


REALYS
ENVIRONNEMENT

8.1. Espèces floristiques

La liste des espèces de flore rencontrée sur le site est donnée dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Flore répertoriée sur le site

Nom vernaculaire	Nom Scientifique	Statut réglementaire	Espèce indicatrice de zone humide
			Code
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	/	/
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	/	/
Aubépine	<i>Crataegus monogyna</i>	/	/
Avoine de Thore	<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>	/	/
Bouleau blanc	<i>Betula pubescens</i>	/	/
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	/	/
Callune vulgaire	<i>Calluna vulgaris</i>	/	/
Cardamine des près	<i>Cardamine pratensis</i>	/	87 964
Carex des sables	<i>Carex arenaria</i>	/	/
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	/	/
Centaurée noire	<i>Centaurea nigra</i>	/	/
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i>	/	/
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	/	/
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	/	/
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	/	/
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	/	/
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	/	/
Germandrée scorodoine	<i>Teucrium scorodonia</i>	/	/
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	/	/
Jonc aggloméré	<i>Juncus conglomeratus</i>	/	104 160
Lâiche noire	<i>Carex nigra</i>	/	88 720
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	/	/
Lotier commun	<i>Lotus corniculatus</i>	/	/
Mâche sauvage	<i>Valerianella locusta</i>	/	/

Menthe velue	<i>Mentha villosa</i>	/	/
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>	/	/
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	/	108 718
Nard raide	<i>Nardus stricta</i>	/	/
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	/	/
Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>	/	/
Patience des moines	<i>Rumex patientia</i>	/	/
Pied d'oiseau délicat	<i>Ornithopus perpusillus</i>	/	/
Pins maritime	<i>Pinus pinaster</i>	/	/
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>	/	/
Plantain à corne de cerf	<i>Plantago coronopus</i>	/	/
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	/	/
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	/	/
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	/	/
Potentille tormentille	<i>Potentilla erecta</i>	/	/
Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>	/	/
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	/	117 201
Ronce des bois	<i>Rubus silvaticus</i>	/	/
Siméthis	<i>Simethis mattiazzii</i>	/	/
Souchet allongé	<i>Cyperus longus</i>	/	93 967
Sporobole tenace	<i>Sporobolus indicus</i>	Communautaire : espèce envahissante	/
Tremble	<i>Populus tremula</i>	/	/
Vergerette du canada	<i>Erigeron canadensis</i>	/	/
Véronique de perse	<i>Veronica persica</i>	/	/
Violette des chiens	<i>Viola canina</i>	/	142 318

De plus, sur la zone d'étude, au Sud-est du site (hors projet) ont été recensés plusieurs patches (figure 7) de Romulée bulbocodium (*Romulea bulbocodium*). Il s'agit d'une espèce **Quasi menacée** et inscrite dans la **Liste rouge de la flore vasculaire d'Aquitaine**. Elle a été classée comme espèce quasi menacée en raison du déclin continu de sa zone d'occurrence, de sa

zone d'occupation, de son étendue ainsi que du nombre de localité ou de sous-populations. La zone où est implantée cette espèce possède donc un enjeu **modéré à fort** en raison de la protection de cette espèce.



Figure 7 : Romulée bulbocodium

8.2. Zone humide (critère floristique)

Sept espèces floristiques indicatrices de zone humide sont présentes au sein du périmètre du projet.

Les espèces référencées comme caractéristiques de zones humides d'après l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009) qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'Environnement sont citées dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Liste des espèces inventoriées et référencées comme caractéristiques de zones humides

Nom vernaculaire	Nom Scientifique	Code arrêté du 24 juin 2008	Zone d'observation	Recouvrement
Cardamine des près	Cardamine pratensis	87 964	Plantation de Pin maritime (milieu 5)	+
Jonc aggloméré	<i>Juncus conglomeratus</i>	104 160	Plantation de Pin maritime (milieu 5)	+
Laîche noire	<i>Carex nigra</i>	88 720	Plantation de Pin maritime (milieu 5)	+
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	108 718	Jeune plantation de Pins maritimes (milieu 4) et Plantation de Pin maritime (milieu 5)	1
Renoncule rampante	<i>Ranunculis repens</i>	117 201	Zone rudérale (milieu 9)	+
Souchet allongé	<i>Cyperus longus</i>	93 967	Zone rudérale (milieu 9)	+
Violette des chiens	<i>Viola canina</i>	142 318	Plantation de Pin maritime (milieu 5) et zone rudérale	1

Tableau 8 : Classe de recouvrement des espèces selon la méthode phyto-sociologique de Braun-Blanquet

Coefficient	Classe de recouvrement en %
5	75-100
4	50-75
3	25-50
2	5-25
1	1-5
+	<1
r	Individu isolé

Ces sept espèces ne sont pas dominantes au niveau des associations végétales présentes au niveau du projet et ne représentent pas plus de 50 % de recouvrement cumulé sur l'ensemble de la zone. Ainsi, leur recouvrement ne permet pas de classer la zone comme humide au sens de la réglementation en vigueur.

8.3. Synthèse des zones humides

Les milieux occupant le projet correspondent à une pinède d'environ 20 ans sur une Lande à Fougère, une zone rudérale (milieu perturbé), un roncier ainsi qu'une Chenaie acidiphile sur roncier. Il s'agit d'un terrain ayant une diversité floristique modérée.

Aucune zone humide floristique n'a pu être mise en évidence sur la zone d'étude au sens de **l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009** et tenant compte de la **loi n°2019-773 du 24 juillet 2019**.

La plupart des espèces inventoriées et caractéristiques de zones humides ont été référencées dans la plantation de Pin maritime (milieu 5), au niveau de plusieurs micro-topographies. En raison de la forte densité de végétation, la rosée met davantage de temps à s'évaporer, offrant ainsi une certaine humidité au niveau du sol. Ces conditions sont ainsi favorables au développement d'espèces telles que la Molinie bleue ou le Jonc aggloméré malgré l'absence de zone humide floristique au sens de **l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009**. Aucun milieu ne présente de protection communautaire au droit de la zone d'implantation du projet.

9. Faune

Concernant la faune, les espèces suivantes ont été rencontrées sur l'aire d'étude :

- 1 espèce de Reptile
- 5 espèces de Lépidoptères
- 1 espèce de Coléoptère saproxylique
- 13 espèces d'Oiseaux,
- 3 espèces de Mammifères.

9.1. Amphibiens

Concernant les Amphibiens, aucune prospection spécifique nocturne n'a été réalisée. Cependant, les fossés présents sur le projet et dans la zone d'étude élargie ne semblent pas favorables à ce taxon. Le site du projet représente un enjeu faible vis-à-vis des amphibiens.

9.2. Reptiles

Une seule espèce de reptile a été recensée au cours de l'inventaire effectué et est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Espèce de reptile répertoriée sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	DHFF	Berne	
Lézard des Murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art 2	An.IV	An. II	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 8 janvier 2021**
Art 2 : Protection stricte de l'espèce
- **DHFF : Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE**
An. IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.
- **Berne : Convention de Berne**
An. II : Interdiction de perturbation, capture, de détention, et de mise à mort intentionnelles et commercialisation d'animaux ou de produits obtenus à partir de ces derniers. Interdiction de détention, destruction ou ramassage intentionnels des œufs.
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger.
- **Liste rouge des reptiles et amphibiens de France métropolitaine (2015)**
LC : Préoccupation mineure

Le Lézard des murailles préfère les substrats solides rocaillieux bien ensoleillés. Cependant, il s'agit d'une espèce ubiquiste affectionnant une diversité de milieux naturels et anthropiques. Ainsi, cette zone ensoleillée la quasi-totalité de la journée lui confère un bon potentiel de chauffe indispensable au métabolisme de ce reptile ectotherme. Le Lézard des murailles est l'espèce de reptiles la plus abondante au niveau national. Il colonise la totalité des départements de la métropole, à l'exception de la Corse. Le Lézard des murailles est présent dans toute la région Nouvelle Aquitaine. Il peut se rencontrer à plus de 2000 m en altitude. Les individus de l'Aquitaine appartiennent à la sous-espèce *P.m. brogniardii*. Les principales menaces sont la disparition de son habitat (rénovations d'anciens murets), les pesticides, et la prolifération des chats domestiques, qui en capturent une grande quantité. Ce lézard est

classé comme espèce de « préoccupation mineure » au titre des listes rouge des reptiles (nationale et régionale). L'enjeu de conservation de l'espèce au niveau local est faible.

9.3. Lépidoptères

Sur l'aire d'étude, 5 espèces de lépidoptères ont été identifiées et sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 10 : Espèces de Lépidoptères répertoriées sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	Berne	DHFF	
Azurée commun	<i>Polyommatus icarus</i>	/	/	/	LC
Piéride de la moutarde	<i>Leptidea sinapis</i>	/	/	/	LC
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	/	/	/	LC
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	/	/	/	LC
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	/	/	/	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007**
Art 2 : Protection stricte de l'espèce.
- **Berne : Convention de Berne**
An. II : Interdiction de perturbation, capture, de détention, et de mise à mort intentionnelles et commercialisation d'animaux ou de produits obtenus à partir de ces derniers. Protection des zones migratoires et de repos. Interdiction de détention, destruction ou ramassage intentionnels des œufs.
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger).
- **DHFF : Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE**
An. II : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
An. IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.
An. V : Espèce d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- **Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012)**
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

9.4. Coléoptères saproxyliques

Sur l'aire d'étude, 1 seule espèce de coléoptère saproxylique a été identifiée et est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 11 : Espèces de coléoptère saproxylique répertoriées sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	Berne	DHFF	
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Art 2	An. II	An. II An. IV	NT

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007**
Art 2 : Protection stricte de l'espèce.
- **Berne : Convention de Berne**
An. II : Interdiction de perturbation, capture, de détention, et de mise à mort intentionnelles et commercialisation d'animaux ou de produits obtenus à partir de ces derniers. Protection des zones migratoires et de repos. Interdiction de détention, destruction ou ramassage intentionnels des œufs.
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger).
- **DHFF : Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE**
An. II : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
An. IV : Espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.
- **Liste rouge européenne de l'UICN (2016)**
NT : Quasi menacée (Espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

Aucune observation de coléoptères patrimoniaux (Grand Capricorne et Lucane cerf-volant) n'a été recensée sur les inventaires effectués. En revanche, plusieurs vieux chênes ont été recensés sur l'emprise du projet et présentent des traces (figure 8) de la présence du Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*). Le site semble donc favorable à l'établissement des coléoptères saproxyliques patrimoniaux.



Figure 8 : Vieux chêne pédonculé présentant des traces de présence du Grand capricorne

9.5. Avifaune

Sur l'aire d'étude, 13 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Les statuts réglementaires de l'avifaune présente sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 12 : Avifaune répertoriée sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Berne	DO	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Art 3	/	An. III	/	LC (nicheur)
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Art 3	/	/	/	NA (passage) LC (nicheur)
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Art 3	/	An. II	/	LC (nicheur)
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Art 1	/	An. II	An. II/1 AN. III/1	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Roitelet triple bandeau	<i>Regulus oignicapilla</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Art 3	/	An. II	/	LC (nicheur)
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (passage) LC (nicheur)

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 29 octobre 2009**
Art 1 : Gibier chassable
Art 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente
- **Bonn : Convention de Bonn**
An. II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce
- **Berne : Convention de Berne**
An. II : Protection des zones migratoires et de repos
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger
- **DO : Directive Oiseaux 2009/147/CE**

An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée

- **Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012) : Espèces menacées de disparition**

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

LC : de préoccupation mineure

Parmi ces 13 espèces d'oiseaux présentes sur le projet, 12 possèdent des statuts de protection au titre de la réglementation française (Article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009). Cette avifaune est très commune dans le département.

La synthèse des enjeux Avifaune selon les milieux étudiés est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 13 : Synthèse des enjeux avifaune par habitat

Milieux	Code Corine biotope	Dénomination	Utilisation par l'avifaune			Enjeu écologique du milieu pour l'Avifaune	Présent sur le site du projet ?
			Alimentation	Reproduction	Repos		
1	31.831	Roncier	Merle noir, Mésange charbonnière, Roitelet triple bandeau	/	/	Faible	Oui
2	41.5	Vieille Chênaie acidiphile	Pic vert, Pinson des arbres, Sittelle torchepot	Grimpereau des jardins, Merle noir, Mésange charbonnière, Pic vert, Sittelle torchepot	/	Modéré	Non
3	41.5 X 31.831	Chênaie acidiphile sur Roncier	Pinson des arbres, Roitelet triple bandeau	Grimpereau des jardins, Merle noir, Mésange charbonnière, Pigeon ramier, Roitelet triple bandeau	/	Modéré	Oui
4	42.813	Jeune plantation de Pins maritimes < 5 ans	/	/	/	Nul	Non
5	42.813	Plantation de Pins maritimes (environ 20 ans)	Merle noir, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Pouillot véloce	/	/	Faible	Oui
6	83.324 X 31.831	Boisement spontané de Robinier sur ronciers	Fauvette à tête noire, Grimpereau des jardins, Pic vert	Fauvette à tête noire, Grimpereau des jardins, Merle noir, Mésange charbonnière, Pic vert, Pinson des arbres	/	Modéré	Non
7	86.2 X 85.3	Bâtis et Jardins ornementaux	Merle noir, Mésange charbonnière, Moineau domestique, Pigeon ramier, Rougegorge familier, Tourterelle turque	Fauvette à tête noire, Grimpereau des jardins, Moineau domestique, Pigeon ramier, Rougegorge familier, Tourterelle turque	/	Modéré	Non
8	87.1	Vieux bâti	/	/	/	Nul	Non
9	87.2	Zone rudérale	Rougegorge familier	/	/	Faible	Oui

9.6. Mammifères

Concernant la Mammalofaune présente sur le site, plusieurs traces de Chevreuil européen et de Taupe ont été observées au niveau du projet. De plus, un lièvre d'Europe a pu être observé au niveau de la Plantation de Pin maritime de plus de 20 ans (habitat 5). Les statuts réglementaires des mammifères présents sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 14 : Mammifères répertoriés sur le site

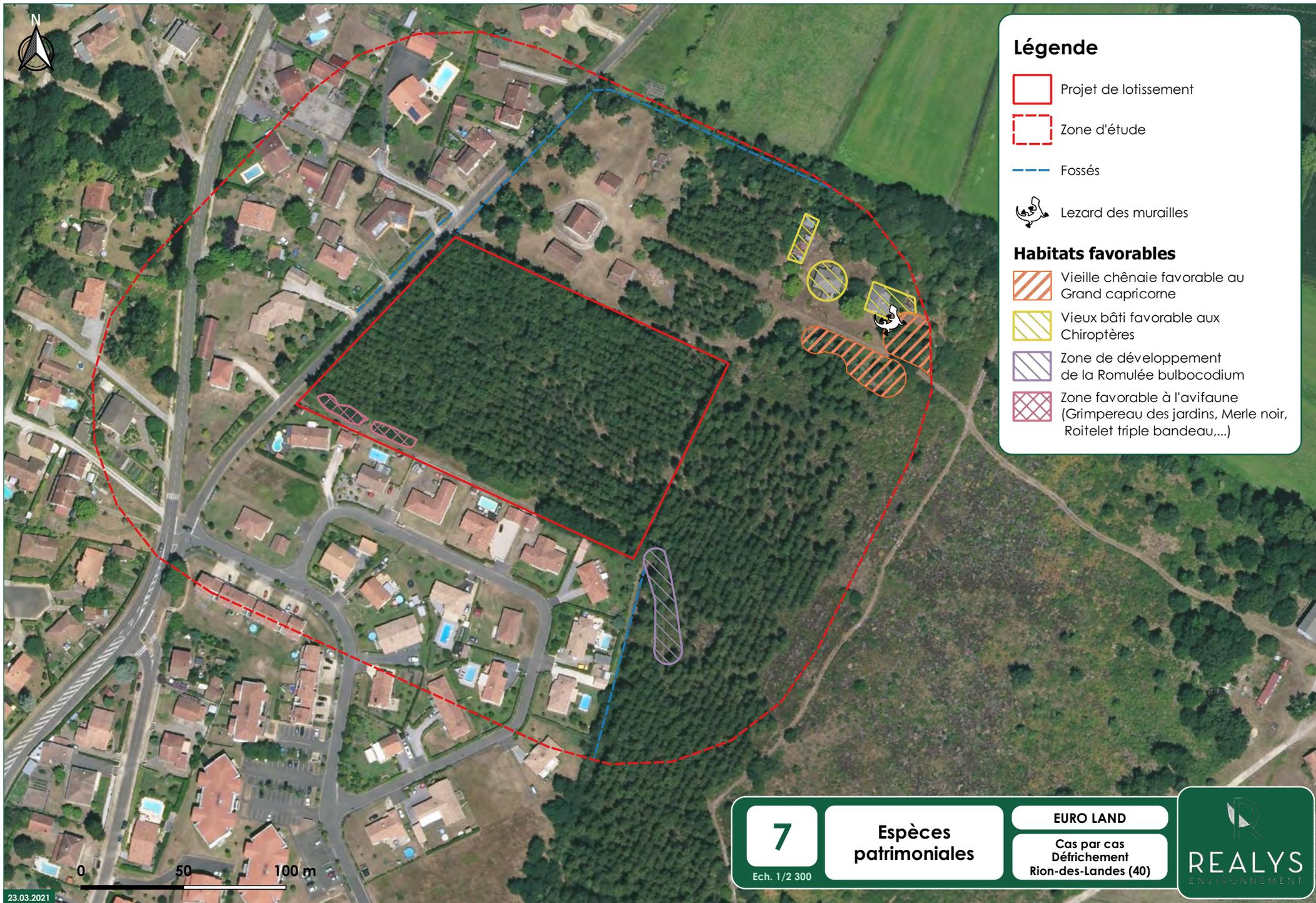
Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	Berne	DH	
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Art 1	An. III	/	LC
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Art 1	/	/	LC
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	/	/	/	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007**
Art 1 : Gibier chassable
Art 2 : Mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- **Berne : Convention de Berne**
An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger
- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**
- **Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017) : Espèces menacées de disparition**
LC : de préoccupation mineure



Figure 9 : Traces de chevreuil observées sur le site



Légende

 Projet de lotissement

 Zone d'étude

 Fossés

 Lezard des murailles

Habitats favorables

 Vieille chênaie favorable au Grand capricorne

 Vieux bâti favorable aux Chiroptères

 Zone de développement de la Romulée bulbocodium

 Zone favorable à l'avifaune (Grimpereau des jardins, Merle noir, Roitelet triple bandeau,...)

7

Ech. 1/2 300

Espèces
patrimoniales

EURO LAND

Cas par cas
Défrichement
Rion-des-Landes (40)


REALYS
ENVIRONNEMENT

10. Conclusion

La quasi-totalité du projet représente un milieu typique du massif des Landes de Gascogne et accueille un cortège d'espèces floristiques et faunistiques très communs à cette région. Le projet se trouve en périphérie d'un environnement déjà urbanisé par des lotissements et des zones pavillonnaires.

Les prospections du site ont été menées sur une session d'inventaire réalisée en période favorable d'observations (début de printemps, conditions météorologiques clémentes). Notre connaissance du secteur d'étude et la présence d'une plantation de Pins maritimes sur la majorité de la zone d'implantation du projet nous permet de considérer le biotope présent comme **peu propice à l'hébergement d'une faune ou d'une flore patrimoniale**.

Ainsi, l'intérêt écologique au sein du projet est globalement faible. Cependant, un patch de chênaie acidiphile (habitat 3) en bordure Sud-ouest du projet possède un enjeu écologique modéré (habitat favorable aux Coléoptères saproxyliques et à certaines espèces d'oiseaux dont le Pouillot véloce, la Mésange charbonnière ou encore le Grimpereau des jardins). Enfin, les fossés localisés en bordure du projet se caractérisent par un enjeu faible car ils ne sont pas favorables aux amphibiens.

Au niveau de la zone d'étude (hors projet), les habitats présentent un **intérêt écologique faible à fort**. Concernant les **enjeux forts**, on retrouve le milieu 2 (**vieille chênaie acidiphile**) qui correspond à un habitat d'intérêt communautaire favorable au **Grand capricorne** mais également au **Pic vert**, à la **Sittelle torchepot** ainsi qu'au **Grimpereau des jardins**. Ce milieu est localisé au Nord-est du site, en dehors du projet d'aménagement. La zone où se développe une population de **Romulée bulbocodium** constitue également une zone à **enjeu écologique fort** puisqu'il s'agit d'une espèce quasi-menacée et protégée dans la région Nouvelle Aquitaine. Cette zone est localisée dans la partie Sud-est de la zone d'étude, en dehors du projet de lotissement.

Pour ce qui est des enjeux **modérés**, ils concernent les milieux 6 (**Boisement de robinier**) et 8 (**vieux bâti**). En effet, l'habitat 6 correspond à un milieu favorable à la **nidification** du **Pic vert**, du **Grimpereau des jardins** et du **Pouillot véloce**. Le milieu 8 quant à lui est composé de vieux bâti abandonné qui constituent des **gîtes** intéressants pour les **Chiroptères** et qui peut aussi servir de **reposoir** pour les **rapaces nocturnes**. Ces deux milieux sont localisés dans la partie Nord-est de la zone d'étude, hors projet d'aménagement.

Enfin, le reste des habitats présents dans la zone d'étude est caractérisé comme enjeu écologique faible, voire nul pour les voiries.

10.1. Mesures d'accompagnement

Afin d'éviter les impacts sur la portion de chênaie acidiphile (voir Figure 10 ci-dessous) en bordure Sud-ouest du projet, une mesure d'évitement sera appliquée. Cette mesure permettra de conserver une continuité écologique entre les milieux non urbanisés localisés à l'Est du projet et les milieux situés à l'Ouest.

Ainsi les impacts sur l'Avifaune et les Coléoptères saproxyliques utilisant le secteur seront fortement limités.



Figure 10 : Zone à éviter

Afin d'éviter tout impact sur les populations de **Chiroptères** susceptibles d'être installées en périphérie du projet, les travaux devront être effectués de jour pour limiter les risques d'incidence entre ces animaux et les engins de chantier. De plus, aucun éclairage nocturne de la zone de travaux ne devra être mis en place.

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (déboisement, terrassements, nivellements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire **entre Octobre et Février**.

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure de réduction consistera à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase travaux. Ainsi, les impacts à court terme sur la faune seront réduits.

De même, des dispositifs de lutte préventive contre les pollutions pourront être mis en place pour réduire les impacts sur la faune et la flore à proximité de la zone de travaux. Les déchets produits par les travaux devront être stockés sur une zone dédiée puis acheminés jusqu'aux structures compétentes pour leur traitement. De plus, afin d'éviter toute pollution accidentelle des sols et du réseau hydrographique, les stationnements à moins de 20 m du réseau hydrographique local seront interdits. Le ravitaillement et le nettoyage des engins seront

réalisées sur une aire dédiée. Enfin, un kit anti-pollution sera disponible dans les zones de ravitaillement en cas de fuite accidentelle d'hydrocarbures.

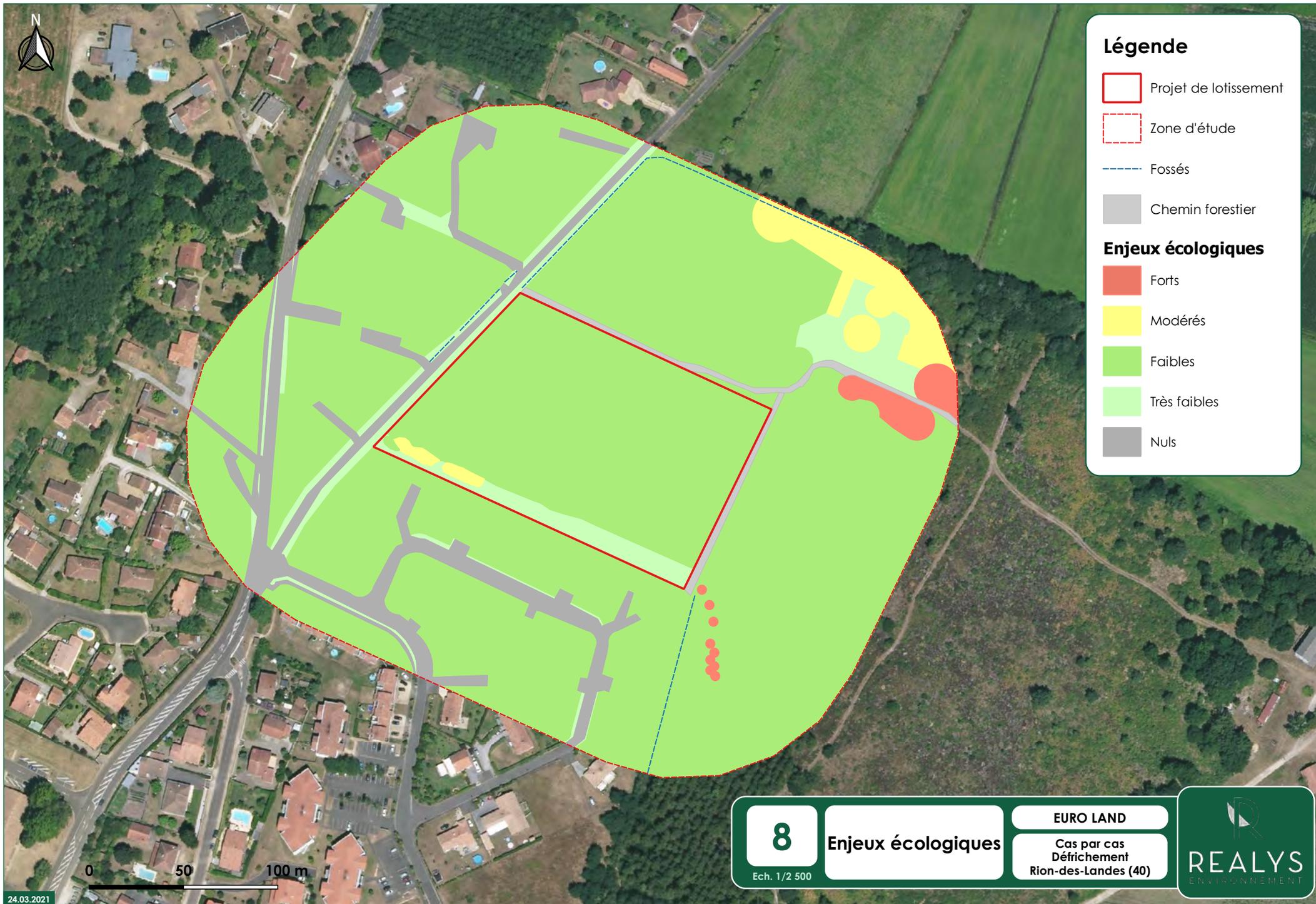
Durant la phase de travaux et d'exploitation, une attention particulière pourra être apportée à la zone où se développe la Romulée bulbocodium, située au Sud-est du projet de lotissement (hors projet). En effet, elle présente un intérêt écologique fort. **Un balisage pourra être mis en place par un écologue** si nécessaire sur secteur afin d'éviter le piétinement de cette station botanique d'intérêt.

Durant la phase d'exploitation, des haies séparatives pourront être installées et entretenues entre les habitations afin de réduire l'impact sur l'Avifaune, les chiroptères et les insectes occupant le site.

Afin de limiter l'impact sur la faune locale, des **passages à faune** pourront être installés au niveau des clôtures. Ce dispositif permettra ainsi de conserver des liaisons écologiques entre les milieux se trouvant autour de la zone du projet de défrichage.

10.2. Mesures de gestion des espèces invasives

Dans le Sud de l'aménagement (dans la zone rudérale), un patch de **Sporobole tenace** (espèce exotique envahissante), est présent. Ainsi, dès le début des travaux de terrassement, un **déracinement de cette espèce et un export des matières végétales vers un centre de compostage** sera à prévoir.



Légende

 Projet de lotissement

 Zone d'étude

 Fossés

 Chemin forestier

Enjeux écologiques

 Forts

 Modérés

 Faibles

 Très faibles

 Nuls

8

Enjeux écologiques

EURO LAND

Cas par cas
Défrichement
Rion-des-Landes (40)



11. Calendrier des inventaires de terrain

Tableau 15 : Calendrier d'inventaire

Thématique	Date	Expert	Méthodologie d'inventaire
Avifaune	22 Mars 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Prospections à vue et points d'écoute
Flore	22 Mars 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique
Coléoptères saproxyliques	22 Mars 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de traces, galeries, macrorestes, sciures au niveau des feuillus présents
Mammifères	22 Mars 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de traces et de laissés
Reptiles	22 Mars 2021	FASAN Loïc JONAS Léa	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris, fossés...
Hydropédo- logie	7 avril 2021	MOUSSARD Guillem GUILLAUME Eve	Sondage à la tarière à main et réalisation de tests de perméabilité

Annexe

Annexe 1
Plan du projet

Lotissement "LES JARDINS DE JACQUOTTE"

Projet d'aménagement

PLAN DE COMPOSITION

Coordonnées planimétriques en RGF 93 CC44

ECHELLE : 1/500

REFERENCES CADASTRALES

Section AC n°604p
Lieu-dit : "MENJUC"

LEGENDE :

- Borne Ancienne
- Chaussée
- Cheminement piéton
- Stationnement
- Espace vert
- Conteneur semi-enterré OM

LOT N°	SURFACE
LOT N°1	457 m ²
LOT N°2	440 m ²
LOT N°3	440 m ²
LOT N°4	440 m ²
LOT N°5	459 m ²
LOT N°6	599 m ²
LOT N°7	433 m ²
LOT N°8	407 m ²
LOT N°9	426 m ²
LOT N°10	655 m ²
LOT N°11	496 m ²
LOT N°12	462 m ²
LOT N°13	462 m ²
LOT N°14	462 m ²
LOT N°15	462 m ²
LOT N°16	549 m ²
LOT N°17	491 m ²
LOT N°18	482 m ²
LOT N°19	464 m ²
LOT N°20	446 m ²
LOT N°21	535 m ²
LOT N°22	478 m ²
LOT N°23	410 m ²
LOT N°24	419 m ²
LOT N°25	437 m ²
LOT N°26	498 m ²
SURFACE LOTS	12309 m ²
SURFACE VOIRIE - ESPACES VERTS	5155 m ²
SURFACE TOTALE LOTIE	17464 m ²

Référence : G208020_RION.dwg

Date : 28/05/2021

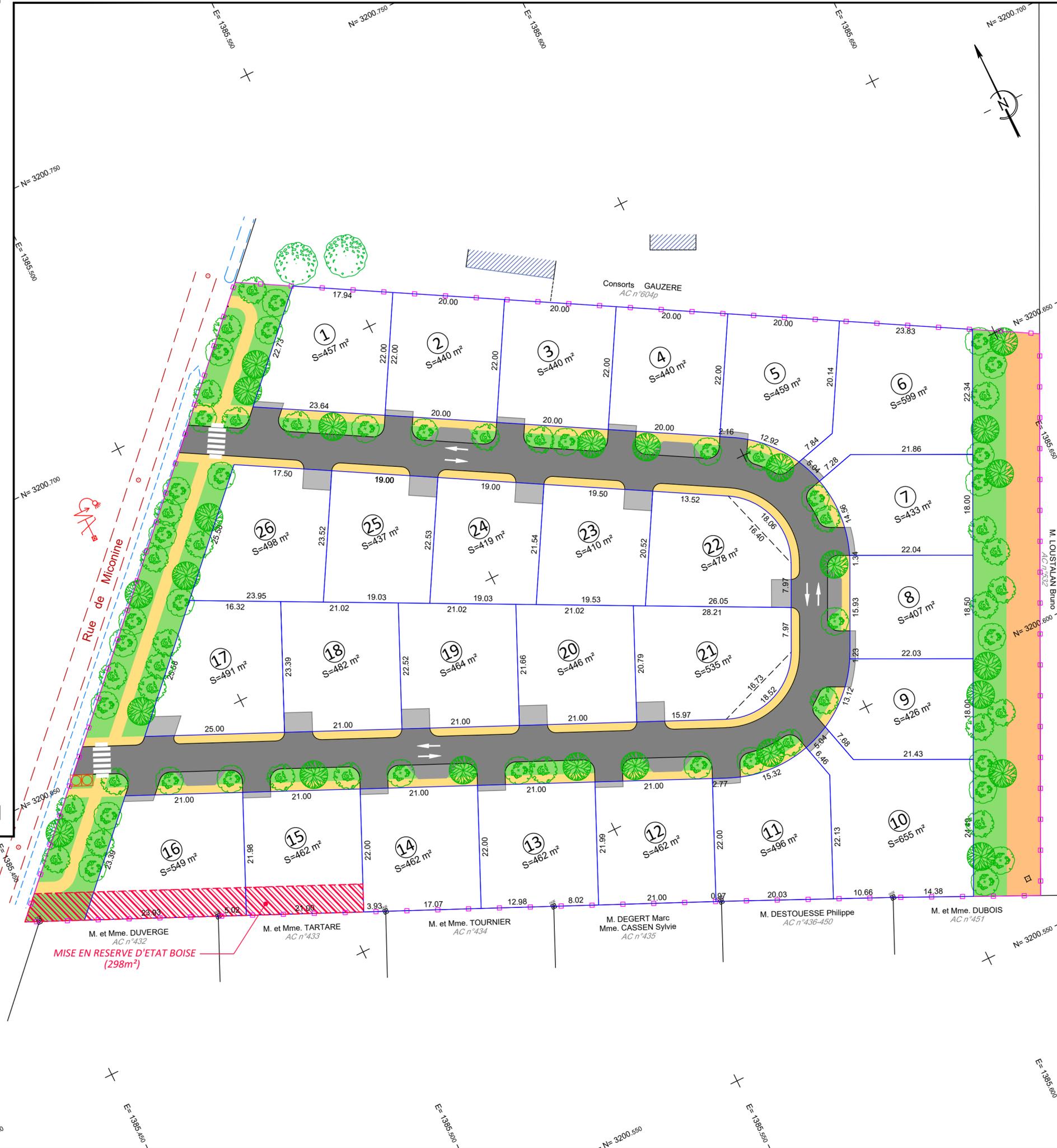
Ce plan n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire,
il a été réalisé d'après les limites apparentes.



SCP Benjamin CAVALIER
Géomètre Expert
Anciennement SCP CAVALIER VILLENAVE
36 Avenue de Bayonne

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALOR SER GARANTIR
40200 MIMIZAN
Tél. : 05 58 82 44 44

E-mail : scp.cavalier_villeneuve@yahoo.fr





REALYS
ENVIRONNEMENT

EURO LAND
255 Avenue du 8 Mais 1945
40 160 PARENTIS-EN-BORN

Projet de défrichage

Diagnostic écologique sommaire

Commune de Rion-des-Landes (40)

Septembre 2021

Références de dossier

Etude	Diagnostic écologique sommaire relatif au projet de défrichement sur la commune de Rion-des-Landes
Maître d'ouvrage	EURO LAND 255 Avenue du 8 Mai 1945 40 160 PARENTIS-EN-BORN Tél. 05 58 82 58 68
Prestataire	Realys Environnement 82 impasse du cimetière 40160 Parentis-en-Born Tél. 09 84 42 42 00
Auteur de l'étude	Loïc FASAN, Cogérant, écologue Guillem MOUSSARD, Cogérant, hydro pédologue Léa JONAS, Chargée d'étude
Date de remise	Septembre 2021

SOMMAIRE

1.	GENERALITE	6
2.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE.....	6
3.	CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE.....	10
4.	GEOLOGIE.....	13
4.1.	Contexte général	13
4.2.	Contexte local.....	13
5.	CONTEXTE HYDROPEDOLOGIQUE	16
5.1.	Prospection terrain	16
5.2.	Description des sols	17
5.3.	Zone humide - Critère pédologique	18
5.4.	Tests de perméabilité.....	18
5.5.	Synthèse	19
6.	REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE.....	20
7.	CONTEXTE PATRIMONIAL	23
7.1.	Patrimoine naturel	23
7.2.	Patrimoine culturel.....	26
8.	FLORE.....	30
8.1.	Espèces floristiques	35
8.2.	Zone humide (critère floristique)	38
8.3.	Synthèse des zones humides.....	39
9.	FAUNE	40
9.1.	Amphibiens.....	40
9.2.	Reptiles	40
9.3.	Lépidoptères	41
9.4.	Coléoptères saproxyliques.....	41
9.5.	Avifaune	43
9.6.	Mammifères.....	46
10.	CONCLUSION.....	48
10.1.	Mesures d'accompagnement.....	49
10.2.	Mesures de gestion des espèces invasives	50
11.	CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN.....	52
	Annexe.....	53